



Photo: Roger Vandekarchhove

Ce n'est pas obéir à Dieu que de laisser le hasard décider de la naissance d'un nouvel enfant.

La décision de mettre au monde un enfant ou celle d'en limiter le nombre se prend au nom de l'amour.

Les Evêques du Rwanda
Lettre Pastorale du 15 février 1980

SOMMAIRE

Editorial: Encore le planning familial ! 3

Articles:

P.-C. Karenzi: Les produits naturels du Rwanda ... 4

F. Bart et J.-P. Godding: Bananeraie et Economie

monétaire: l'exemple de Kanama 19

J.D. Makiririmana et J. Ntamuhungiro:

Après huit ans: les Banques Populaires 28

Dossier: Planning familial 52

F. Funga: Espacement des naissances ... et après ? .. 56

H. Hoser: Une alternative.

Des illusions désillusionnées 65

USAID et OMS face au planning familial 75

B. Muzungu: Religion traditionnelle rwandaise

et problème démographique 84

M. Bormans: L'Islam et le planning familial 90

M. Twagirayezu: Point de vue protestant 92

L. Eshoia: L'ONAPO et les « Méthodes Naturelles » 98

Actualités rwandaises:

J. Ntamuhungiro: Secteur privé

et Fonction Publique 100

Courrier des lecteurs:

Quand les tambours appelaient à la guerre —
Immortelle — Vous avez dit: « Démocratie » 108

DIALOGUE

DIALOGUE N° 104

Mai - Juin 1984

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Pierre-Claver KARENZI, Professeur à l'U.N.R., Membre du Comité Central du M.R.N.D., Butare

François BART, Géographe, ancien Professeur à l'U.N.R., Marseille, France

Jean-Pierre GODDING, Conseiller à la Préfecture, Gisenyi

Jean Damascène NTAKIRUTIMANA, Statisticien, Caisse d'Épargne du Rwanda, Kigali

Joseph NTAMAHUNGIRO, de la Revue DIALOGUE, Kigali

François FUNGA, Economiste, AMIRWANDA, Kigali

Henri HOSER, Prêtre Pallottin, Docteur en médecine, Kigali

Bernardin MUZUNGU, Dominicain, Professeur, Faculté de Théologie, Kinshasa, Zaïre

Michel TWAGIRAYEZU, Pasteur, Représentant légal de l'Eglise Presbytérienne au Rwanda, Kigali

Léonard ESNAOLA, Prêtre diocésain, Paroisse de Gihara, Diocèse de Kabgayi

Maurice BELLOY, Père Blanc, Kigali

Aloys GAPIRA, Agent aux Banques Populaires, Kigali (Poème extrait du Recueil « Etincelles », Lausanne, Suisse, 1983)

(La rédaction du Dossier « Planning Familial » a bénéficié aussi du concours de M. A. Getson de l'USAID, de M. Tomasi de l'O.M.S., de l'Abbé BOURGUET de Nyakabanda et du Père M. BORRMANS du Bulletin « Se Comprendre »).

EDITEUR:

A.S.B.L. — DIALOGUE B.P. 572 KIGALI/RWANDA

REDACTION: Guy MUSTY et Joseph NTAMAHUNGIRO

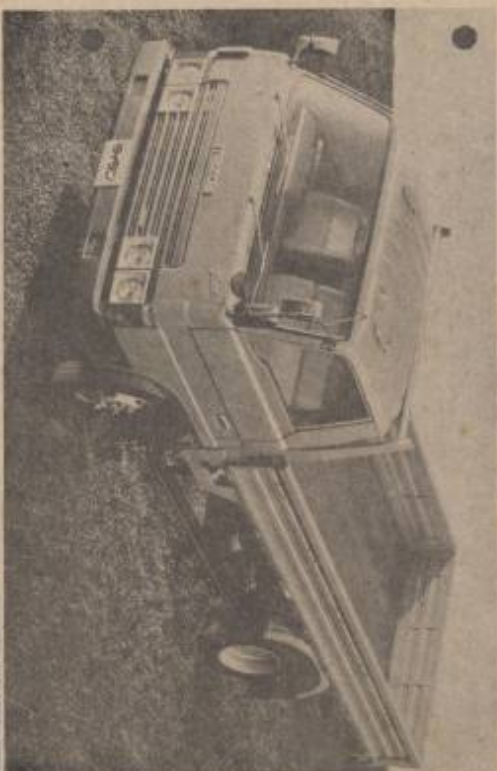
COMITE DE REDACTION:

BANGAMBIKI Zéphyrin — BAGARAGAZA Thoddeé — FUNGA François — HITIMANA Déogratias — GAKWAYA Athanase — KAMEYA André — MUKABUTERA Dorotheé — MUNYAMBARAGA Narcisse — NGIRABACU Jean-Baptiste — NTAKIRUTIMANA Jean Damascène — NYIRABAHUFITE Catherine — RUKESHASHA Aloys — SINDAMBIWE Silvio — THEUNIS Guy

SECRETAIRE-DACTYLOGRAPHIE: KAMANGO T.

Mazda T Series

T2000(GASOLINE) / T3000(DIESEL)



mazda



RWANDAMOTOR S.A.R.L.

B.P. 448 KIGALI T. 61.5034-5452

Kinyamateka

LE DOYEN DE LA PRESSE RWANDAISE
UN DEMI SIÈCLE DE LUTTE POUR UNE VRAIE
JUSTICE SOCIALE
UN CONTENU OBJECTIF ET ÉQUILIBRÉ
ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE,
RELIGIEUSE ET ÉDUCATIONNELLE
PROBLÈMES DE LA JEUNESSE ET DU DÉVELOP-
PEMENT NATIONAL

POUR UNE MEILLEURE INFORMATION, ABONNEZ-
VOUS AU KINYAMATEKA

ABONNEMENTS :

RWANDA : 400 FRW Banque Commerciale du
Rwanda n° 4199/28

Kigali
ou par mandat-poste
Kinyamateka, B.P. 761
Kigali

ÉTRANGER :

AFRIQUE : 20 dollars US; EUROPE : 25 dol-
lars US; AMÉRIQUE, ASIE, Océanie: 30 dol-
lars US
N° 603-4368949-16 Belgo-laise; Cantersteen 1
B.1000 Bruxelles 1

(ou par une ambassade rwandaise)

Editorial:

Encore le planning familial!

A plusieurs reprises DIALOGUE a présenté à ses lecteurs une information et une réflexion sur le planning familial. Il s'agit de consulter notre collection pour constituer une petite "somme" sur le sujet.

Nous récidivons aujourd'hui. Au risque de nous répéter peut-être. Mais le dossier que nous présentons dans ce numéro a au moins le mérite de réactualiser la question qui, au Rwanda, n'a rien perdu de son importance et de son acuité.

Nous avons voulu en cette affaire observer un ton serein et conciliant. Notre désir est de jeter des ponts entre des pratiques ou des philosophies qui au premier abord paraissent s'opposer et même s'exclure.

D'autres articles accompagnent ce dossier. Ils ne sont pas indifférents au sujet traité. La solution aux problèmes démographiques n'est pas à chercher uniquement du côté des méthodes contraceptives. Meux utiliser les produits naturels du Rwanda, améliorer la nutrition, encourager le développement des paysans en facilitant leur accès au crédit..., autant de moyens, peut-être plus efficaces, pour faire face à l'explosion qu'on redoute.

Merci à tous les lecteurs qui ont renouvelé leur abonnement. N'oublions pas notre objectif 84 : atteindre dès la fin de cette année un tirage de 1500 exemplaires. Nous n'en sommes pas loin.

DIALOGUE

Les produits naturels du Rwanda

PERSPECTIVES D'UTILISATION DANS L'ENSEIGNEMENT ET AP- PLICATION AU DEVELOPPEMENT DU PAYS.

Cet article est basé sur l'exposé présenté par M. Pierre Claver KARENZI au campus universitaire de Ruhengeri à Butare le 11 juin 1983 sur les travaux en cours au sein de l'Equipe de Recherche sur les Produits Naturels du Rwanda (ERPNR).

La Revue DIALOGUE remercie le Professeur KARENZI, membre du Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (M.R.N.D.), et président de la Commission Scientifique de ce Comité, de lui avoir confié ces lignes qui intéresseront tous les lecteurs préoccupés par le développement des sciences dans notre pays et surtout par leur application.

N.D.L.R.

INTRODUCTION

J'entends par produits naturels du Rwanda tout ce que la nature met à la disposition du rwandais et que celui-ci peut utiliser pour sa subsistance, son confort, et son épanouissement.

Par développement du pays il faut entendre :

- D'abord la satisfaction des besoins primaires de tous les citoyens à savoir l'alimentation, l'habillement, les soins de santé, l'instruction et le logement décent;

- Ensuite l'existence de secteurs économiques primaire, secondaire et tertiaire : agriculture, industrie,

artisanat, échanges commerciaux intérieurs, transport aérien, hôtellerie ... qui permettent au pays de vivre en harmonie avec le monde d'aujourd'hui.

Pour qu'un pays soit réellement développé à mon point de vue, tous ces aspects doivent être en interaction harmonieuse en maintenant une capacité nationale d'adaptation et de réorientation complètement autonome.

L'objectif de cet article est d'une part, d'apporter une contribution à la réflexion sur la manière dont notre pays pourrait atteindre le développement endogène pour lequel il a opté, en tirant profit des produits divers que la nature a mis à notre disposition, et d'autre part, de présenter les travaux entrepris dans ce sens par notre Equipe de Recherche sur les Produits Naturels du Rwanda.

BASES DU DEVELOPPEMENT DES PAYS DEVELOPPES

Qu'est-ce qui fait la richesse et la force des pays dit "développés" ?

a) C'est d'abord l'exploitation des ressources disponibles sur place.

D'une manière générale on peut dire que c'est là la base même du développement. En France on trouvera, par exemple, des industries métallurgiques basées sur la production nationale de bauxite, de charbon et de fer. Aux Etats Unis on trouvera pratiquement toutes les industries de transformation étant donné la richesse des ressources naturelles disponibles sur leur territoire. Il en est de même de l'URSS. L'Allemagne a depuis longtemps, développé son industrie chimique grâce, entre autres, à ses minerais de potassium, de cuivre, d'étain, de plomb, de zinc ... etc. On pourrait citer d'autres pays. Il ressort clairement que la première chose qu'ont fait tous ces pays c'est de valoriser les ressources naturelles disponibles chez eux.

b) La valorisation de leur savoir-faire en utilisant des ressources provenant d'ailleurs.

Un deuxième volet qui fait que les pays développés sont forts économiquement c'est que même ce qu'ils n'ont pas chez eux, ils sont pratiquement les seuls à savoir l'exploiter et l'utiliser. C'est le cas de la Belgique, du Japon et de la Suisse par exemple. Il s'en suit que sur le marché mondial, les produits qui ont de la valeur sont ceux dont les pays développés ont besoin, soit pour eux-mêmes, soit pour les revendre ailleurs.

LES PRODUITS NATURELS DU RWANDA

Qu'est-ce que la nature nous offre, nous, au Rwanda ?

Pratiquement rien de ce dont les pays développés ont besoin. Juste quelques produits marginaux comme le café et le thé, un peu de minerai d'étain et c'est tout. Voilà pourquoi aux yeux des pays développés nous sommes condamnés à la pauvreté.

La nature a bien eu la gentillesse d'offrir au Rwanda un des meilleurs climats du monde. C'est un des rares pays où l'on peut pratiquement tout faire pousser toute l'année. On peut remercier le ciel de n'avoir ni hiver ni désert. Au moins les Rwandais ne devraient pas mourir de faim !

Le problème qui se pose est de savoir si le rwandais doit continuer à se regarder avec les yeux de pays développés et s'attendrir sur son état de pauvreté ou alors chercher courageusement ce qu'il peut valoriser parmi les produits dont la nature a doté son pays. Le Rwanda a opté pour cette deuxième voie mais cela ne va pas tout seul.

Nous pourrions également chercher ce que nous pourrions importer et transformer pour vendre ailleurs, mais je crois que nous serions défavorisés dans ce genre d'opération étant donné la faiblesse de notre savoir-faire technologique et la dépendance extérieure que cela implique.

HERITAGE CULTUREL RWANDAIS

L'héritage culturel rwandais est réputé pour sa richesse particulièrement dans le domaine politique, littéraire et artistique. Cette richesse pourrait, à mon avis, être exploitée davantage.

En ce qui est de la Technologie, le rwandais traditionnel avait parfaitement dominé la nature autour de lui. Il l'exploitait rationnellement pour se nourrir, se vêtir, se loger et pour fabriquer toutes sortes d'outils dont il pouvait avoir besoin dans son contexte vital. Aujourd'hui ce contexte a changé mais le rwandais n'y est pour rien dans ce changement. Aussi n'a-t-il pas su adapter son savoir-faire à la nouvelle situation. C'est de là que vient, je crois, la rupture de plus en plus prononcée entre l'environnement naturel du rwandais et son savoir-faire technologique face aux nouveaux modes de vie qu'il n'a plus le choix d'accepter ou de refuser.

CHANGEMENT D'ORIENTATION AU CONTACT DES CIVILISATIONS

Le contact direct du Rwanda avec la civilisation européenne a rompu l'équilibre de l'interaction entre le rwandais et son environnement. Certains aspects de la vie courante ont connu des améliorations comme l'agriculture et les communications tandis que d'autres ont été complètement inhibés; c'est le cas de toutes formes de technologie et de médecine traditionnelles. Les gens ont appris à se servir d'outils et d'accessoires dont ils ne connaissent ni la provenance ni le secret de fabrication. Ils ont parallèlement abandonné leur propre savoir-faire et perdu la maîtrise de leur environnement naturel.

L'Administration belge a décidé heureusement, de mettre en place au Rwanda quelques institutions hautement intéressantes pour le sujet qui nous préoccupe. Il s'agit de l'actuel Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda (ISAR), à Rubona, anciennement INEAC, et de l'Institut National de la Recherche Scientifique, (INRS), anciennement IRSAC. Même si ces institutions

étaient créées en prolongement des centres de recherche homologues de la métropole, il n'en reste pas moins vrai qu'elles ont contribué à une meilleure connaissance de l'environnement naturel rwandais respectivement sur le plan agronomique et humain. Les résultats obtenus servent et devront servir davantage encore à l'avenir, de point de départ pour une réflexion plus consciente et plus profitable aux rwandais.

Bien malheureusement rien de pareil n'existe dans le domaine de la technologie. En partie à cause, sans doute, du manque de matières premières d'intérêt économique pour l'Administration de tutelle; mais aussi à cause de l'existence dans la métropole, d'une industrie en quête de marché. Il va de soi que dans ce contexte, personne ne devait se soucier de trouver l'équivalent des produits importés à partir de ce que l'on peut trouver sur place. Maintenant qu'il devient de plus en plus difficile pour les pays en développement de se procurer ces denrées importées, un besoin pressant se fait sentir de renouer avec les ressources de l'environnement local sans intermédiaire.

QUELQUES INITIATIVES TIMIDES EN COURS DE DEVELOPPEMENT DANS LE PAYS

La situation du Rwanda, sa perspective d'évolution et son développement ne peuvent être perçus sans une réflexion originale profonde sur tous les aspects de la vie nationale. C'est cette réflexion prospective qu'on appelle communément "Recherche Scientifique". Il faut des chercheurs dans tous les domaines, qui ont une bonne expérience aussi bien dans leur spécialité que des problèmes rencontrés dans le pays. Il en faut en nombre suffisant. Il leur faut des moyens adéquats et un soutien moral et matériel de la communauté nationale dans son ensemble.

Nous avons déjà mentionné deux institutions de recherche, l'ISAR et l'INRS, où cette réflexion est déjà avancée et connaît des résultats appréciables.

L'Université Nationale du Rwanda ainsi que toutes les Institutions d'enseignement supérieur ont une responsabilité particulière dans cette réflexion sur l'avenir du pays. Aussi y voyons-nous naître progressivement des foyers d'éclosion d'une recherche authentiquement rwandaise. Citons-en trois qui sont déjà au stade de Centre de Recherche Universitaire.

a) Le Centre d'Etudes et d'Application d'Energie au Rwanda (C.E.A.E.R.)

Le Dr. Gérard Saunier, fondateur du CEAER, écrit en 1974 dans le document de présentation du Centre, "... Je crois donc qu'il est primordial pour le Rwanda de créer un institut de recherche et de développement de l'énergie en premier lieu centré sur l'énergie solaire. Non seulement parce que l'intérêt de telles recherches semble largement reconnu de par le monde mais aussi parce qu'à cause des contraintes économiques, sociales et climatiques propres à chaque pays, il est absolument nécessaire de rechercher sur place quel appareillage, quelle forme d'utilisation de l'énergie solaire, auront un impact optimum sur le développement du pays, au moindre coût..."

Il ressort clairement de cette citation que dès sa création, le CEAER a été orienté dans le sens de la mise en valeur de l'environnement rwandais dans les conditions particulières locales.

b) Le Centre Universitaire de Recherche sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle (CURPHAMETRA)

Le Centre a pour objectif principal "la promotion de la recherche dans le domaine des plantes médicinales, la fabrication des médicaments à base de ces plantes et la mise en valeur de la médecine traditionnelle rwandaise". On ne peut mieux cadrer avec le développement des ressources nationales.

c) Le Centre de Recherche Appliquée et de Formation Permanente (CRAPOP)

Né à l'Institut Pédagogique National, et intégré au Campus de Ruhengeri de la nouvelle Université Nationale, le Centre a, entre autres objectifs, à contribuer à "la recherche fondamentale et appliquée en vue de trouver des solutions aux problèmes de l'éducation". Un des problèmes les plus fondamentaux qui se posent à notre système d'éducation d'aujourd'hui c'est précisément, je crois : "Quel doit être le contenu de l'éducation aujourd'hui et pourquoi faire ?" Pour répondre à cette question il faut avoir une idée claire de ce que peut être le Rwanda de demain. Sans doute que les orientations générales existent mais la traduction en un ensemble de programmes concrets et cohérents nécessite un travail de recherche dans l'ensemble des domaines pouvant intéresser la vie nationale.

En ce qui est de l'éducation scientifique, une réflexion a été amorcée sur les produits naturels du pays, que nous connaissons très mal et qui pourtant devraient servir de point de départ pour une éducation scientifique en harmonie avec l'environnement naturel de l'éduqué. Nous en reparlerons plus loin.

Il convient de mentionner quelques unes des autres actions intéressantes qui ont vu le jour en dehors de l'Université.

1) L'Office de Valorisation Industrielle des Bananes du Rwanda (OVIBAR)

C'est une autre initiative très heureuse dans le sens de la mise en valeur de ce qui existe dans le pays. Il y a lieu d'être fier de cette réalisation apparemment unique dans le monde.

2) Papeteries du Rwanda

Penser tirer l'éternité, les emballages et du papier des papyrus des marais rwandais est aussi en parfait ac-

cord avec l'idée de valorisation originale des matériaux locaux. Cet axe est à développer.

Sans doute existe-t-il dans le pays d'autres actions qui pourraient être mentionnées ici; les exemples cités suffisent pour illustrer le sens de réflexion à encourager dans le domaine des sciences et techniques pour rétablir l'équilibre du rwandais avec son environnement naturel, sans qu'il perde pied pour autant dans le monde d'aujourd'hui.

L'EDUCATION SCIENTIFIQUE ACTUELLE ET LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Il s'agit ici de l'éducation de spécialistes en sciences exactes et naturelles, pures et appliquées.

On peut se poser la question de savoir comment le scientifique rwandais est éduqué pour comprendre ses performances et apprécier ses possibilités.

a) Existe-t-il réellement une préparation du scientifique rwandais ?

Je ne crois pas ou en tout cas cela ne fait que commencer(1). Il existait jusqu'à présent une préparation de scientifiques plus ou moins orientée suivant les pays où nos jeunes vont étudier.

Ceux qui restent au Rwanda, nous leur donnons une formation prétendument universelle tout en ayant à l'arrière-plan la formation analogue en Belgique, en France, au Canada, en URSS ... etc., selon les écoles où nous avons nous-mêmes été formés.

Il faut admettre qu'une tendance se dessine vers une plus grande orientation locale mais cela reste limité à quelques initiatives, particulièrement dans le cadre des travaux de fin d'études.

b) L'éducation scientifique est-elle universelle ?

J'ai toujours pensé que l'éducation comportait deux aspects importants :

- Le transfert des connaissances, savoir-faire et attitudes qui constituent le patrimoine de l'humanité;
- La préparation de l'éduqué à la valorisation de ses propres aptitudes et particularités pour son propre épanouissement et le développement du milieu dans lequel il vit.

Le premier aspect est universel, tandis que le deuxième est nécessairement local et particulier.

c) Le développement endogène

Après une vingtaine d'années d'indépendance les pays d'Afrique et du Tiers Monde se rendent bien compte que le développement n'est pas nécessairement le résultat d'investissement matériel. Beaucoup d'exemples ont montré que ce qui produit des résultats spectaculaires ici, tombe en faillite là-bas, sans motif apparent.

Aucun développement ne peut être définitif s'il ne part du dedans et n'aboutit à un résultat voulu et senti par ceux-là mêmes à qui il est destiné. C'est le concept de développement endogène que recherchent les pays en développement aujourd'hui (2).

RECHERCHES EN COURS AU SEIN DE L'EQUIPE DE RECHERCHE SUR LES PRODUITS NATURELS DU RWANDA (E.R.N.P.R.)

Quand on réfléchit sur la valorisation des produits naturels du Rwanda, on constate que le domaine est si vaste qu'il faut nécessairement se limiter pour pouvoir aboutir à un résultat sans dispersion d'énergie. C'est ce qu'a fait le CURPHAMETRA en choisissant la Médecine Traditionnelle et le CEAER en prenant le domaine de l'Energie. Nous avons choisi d'étudier les Produits Naturels du Rwanda en rapport avec l'éducation du scienti-

fique rwandais de demain et donc en rapport avec le développement du pays par la science. Cet objectif final doit être réalisé par approches successives.

Nous avons commencé par choisir un thème central des travaux de l'ERPFR suffisamment actuel pour permettre un travail susceptible de contribuer positivement au progrès des connaissances et qui soit en même temps rwandais. Les plantes à latex, pour leurs perspectives de production d'énergie et de matières premières pour l'industrie chimique et pour la popularité de bon nombre d'entre elles dans le pays, nous ont semblé répondre aux critères de choix du sujet de départ. C'est là un travail de longue haleine auquel nous avons joint quelques sujets plus directement applicables comme l'exploitation des plantes à fibres au Rwanda, la valorisation scientifique et l'application des technologies traditionnelles, etc...

a) Les plantes à latex

1° Plantes à latex et pétrole

L'idée d'exploiter les plantes à latex en vue de la production de caoutchouc est vieille d'un siècle. L'Hévéa brésilien eut un grand succès dans les colonies britanniques et au Zaïre (ex-Congo belge). Le latex de cet arbre contient le caoutchouc à plus de 80 % de la matière sèche.

Les chimistes savent que le caoutchouc est composé exclusivement de carbone et d'hydrogène. C'est un hydrocarbure. Or le pétrole est essentiellement composé d'hydrocarbures. Pendant la deuxième guerre mondiale, suite à la difficulté d'accès aux plantations d'Hévéa des colonies britanniques du sud-est asiatique, les chercheurs se mirent à voir si à partir du pétrole il existait une possibilité de substituer le caoutchouc naturel par le caoutchouc synthétique. Ils y parvinrent sans trop de peine.

En 1973, lorsque ce fut le pétrole qui devint rare

et cher, le Professeur Melvin Calvin de l'Université de Berkeley suggéra d'explorer la possibilité de production d'hydrocarbures d'origine végétale à l'instar du caoutchouc d'hévéa (3). En regardant dans cette direction, on se rend compte que beaucoup d'études ont été menées à la recherche des plantes à latex dominant la caoutchouc. Thomas Edison (4), l'inventeur de l'ampoule à incandescence a publié un mémoire de quelques 2.000 espèces de plantes à latex des Etats Unis. Le Professeur de Wildman (5) a publié un inventaire d'euphorbiacées du Congo belge en mentionnant leur teneur en caoutchouc. D'autres études ont été menées en East-Africa et Madagascar (6) pour trouver un substitut à l'hévéa.

On se pose alors la question de savoir si de toutes ces espèces, qui d'une manière générale donnent des substances contenant surtout le carbone et l'hydrogène, on ne pourrait pas en trouver qui puissent avoir des usages intéressants dans la perspective du substituts aux substances provenant du pétrole. L'Umuenzi et les autres plantes à latex du Rwanda font partie de ces espèces dignes d'intérêt.

2° Travaux en cours dans ce domaine au sein de

l'Equipe de Recherche sur les Produits Naturels du Rwanda

Nous avons d'abord commencé par rassembler les espèces à latex existant dans le pays. Dans notre jardin nous avons déjà une trentaine d'espèces les plus courantes. Les botanistes avec lesquels nous collaborons, François AYOBANGIRA et HABIVAREMYE François-Xavier (7) nous disent qu'il existe plus de 150 espèces à latex au Rwanda.

Un premier axe exploré a été celui du caoutchouc. Avons-nous réellement du caoutchouc nous aussi dans nos plantes ? Faustin RUTAVISIRE (8) en a trouvé dans le latex d'Umuenzi tandis que Jean Marie Vianney MANIRAHU (9) et Bernard UZABAKILIHU (10) l'ont également isolé dans le latex d'Umukeni.

A part le caoutchouc, qu'y a-t-il d'autre dans le latex de nos plantes ? Samuel HITIMANA (11) a essayé une première classification d'extraits de latex d'Umuenzi en lipides, glucides, terpenoïdes et autres. Bernard UZABAKILIHU poursuit la séparation et la classification d'une manière plus systématique et sur plusieurs espèces.

Et le pétrole, qu'en est-il ? Peut-on traiter l'extract de latex comme du pétrole ? Samuel HITIMANA (12) s'est penché sur cette question. Il essaya de faire un "cracking" de l'extract à l'heptane de la poudre d'Umuenzi. Les résultats de l'expérience sont en cours d'analyse.

Un aspect important du problème consiste à savoir comment la plante synthétise ces substances énergétiques qui ont déjà été repérées. L'énergie utilisée provient de la lumière visible fournie par le soleil (processus de photosynthèse chlorophyllienne). L'intérêt des plantes à latex consiste en ce qu'elles synthétisent directement des substances proches des hydrocarbures. Silas MURERA-MANZI (13) et moi-même sommes entrain d'explorer cette voie complexe.

Enfin, on sait que les rwandais ont toujours choisi les médicaments traditionnels dans les diverses espèces existant dans le pays. Nous explorons, en collaboration avec un chercheur du CURPHAMETRA, Tharcisse SEMINEGA (14) l'aspect médicinaal des plantes à latex.

b) Les plantes à fibres

1° Fibres naturelles

Comme on le sait, nous comptons une option Textile parmi les spécialités dispensées à l'Ecole Supérieure des Techniques Modernes de l'Université Nationale du Rwanda.

L'expérience prouve que dans ce genre de discipline, on trouve plus facilement des gens pour vous vendre des produits finis que pour vous apprendre comment les fabriquer.

Dans le même souci de baser notre science sur les produits du pays et à l'initiative d'Athanasie MUYENGA-NGO, nous avons rassemblé les plantes à fibres du Rwanda et même d'ailleurs dans notre jardin botanique.

Nous avons le coton, le kapok, le lin, le sisal et diverses espèces de bananiers.

Plusieurs fibres ont été cueillies et rassemblées.

En plus des plantes qui viennent d'être citées, Monsieur MUYANGANGO a également des fibres de chanvre et d'iminaba (15,16).

2° Fibres artificielles

Parallèlement à la cueillette de fibres naturelles, nous essayons de les transformer pour leur faire acquérir de propriétés nouvelles.

Quelques tentatives intéressantes ont été faites avec les étudiantes de première et deuxième année ESTM, option Textile et IIE Baccalauréat en Chimie pour produire l'acétate de cellulose et des fibres de viscosse. Ce travail se poursuit.

c) Autres travaux en cours au sein de l'ERPNC

1° Biomasse aquatique

Le Rwanda est le pays des milles collines, mais aussi le siège des grands lacs.

Dans la même perspective de valorisation des ressources naturelles du pays, Cyprien BISHANGARA a entrepris d'étudier la possibilité de valoriser une plante aquatique présente dans nos lacs : "pistia stratiotes" à l'instar de la jacinthe d'eau très en vogue dans les pays développés, en vue de la production des protéines et éventuellement de la biomasse utilisable à des fins énergétiques.

2° Etude des technologies traditionnelles de fermentation

S'il y a quelque chose de familier à tout rwandais, c'est bien la préparation du vin de banane ou de la bière de sorgho.

Ces deux techniques font intervenir une série de mécanismes chimiques et biochimiques dont l'étude est extrêmement enrichissante. Il vaut vraiment la peine de les regarder de près et d'apprécier à sa juste valeur le savoir-faire de nos ancêtres. Les étudiants de IIE Baccalauréat en Chimie nous aident dans cette réflexion.

CONCLUSION

Les quelques idées que je viens de proposer avaient pour but de situer le cadre dans lequel s'effectuent les travaux de recherche sur les produits naturels du Rwanda au sein de notre groupe de recherche et d'en tracer les principales orientations.

Le cadre général de notre travail n'est autre que le développement du pays par la Science. Nous sommes convaincus que cette voie passe inévitablement par la valorisation de notre environnement matériel et par l'étude et la promotion de notre héritage culturel. Il est heureux de constater que déjà pas mal d'initiatives dans ce sens sont en cours de développement.

Le travail étant de long haleine, il est indispensable d'intégrer les axes de réflexion au processus-même d'éducation scientifique. Le développement ne sera jamais endogène si la puissante énergie des jeunes ne renforce pas les efforts des aînés dont ils assurent la relève. Il faut que des nouvelles générations y soient préparées pour leur plus grand bien.

P.C. KARENZI

NOTES

- (1) Politique de l'Education au Rwanda, M.R.N.D., 1983
- (2) E.F. Schumaker, Small is beautiful, Ed. Seuil, 1978
- (3) M. Calvin, Solar energy by photosynthesis, Science, 184, 375, 1974
- (4) Plantes collected and tested by Thomas A. Edison as possible sources of domestic rubber, Agricultural Research service, U.S. Department of Agricultural, 1976
- (5) E. de Wildman, Les latex des Euphorbes, Bruxelles, 1944
- (6) Veihaar et R.H. Foden, 1972, Correspondance ERPNR-UNIDO
- (7) F.X. Ayobangira, F.X. Habiwaremye et P.C. Karenzi, Principales plantes à latex du Rwanda, en préparation.
- (8) F. Rutayisire, S. Hitimana et P.C. Karenzi, Caractérisation et étude des propriétés visco-élastiques du caoutchouc d'Euphorbia tirucalli ou Umuyenzi, Education, Science et Culture, à paraître.
- (9) J.M.V. Maniraho, Rapport de recherche au Centre de Recherche sur les macromolécules, Strasbourg, 1982
- (10) B. Uzabakiliho, Rapport de recherche, Ecole Supérieure de Chimie de Paris, 1982
- (11) S. Hitimana, Classification des fractions de latex d'Umuyenzi, Mémoire de licence, Butare, 1981
- (12) S. Hitimana, Essai cracking des extraits d'Euphorbia Tirucalli ou Umuyenzi, Communication à la 3e Journée Nationale Scientifique, Butare, 1983
- (13) S. Mureremanzu, Systèmes photosynthétiques artificiels, conversion photochimique de l'énergie solaire, 1er Séminaire sur les apports des énergies renouvelables à la gestion de l'environnement au Rwanda, Kigali, 1983
- (14) T. Seminega, Rapport de recherche, ERPNR, 1981-1982
- (15) A. Munyengango, Rapport de recherche, ERPNR, 1981-1982
- (16) A. Munyengango, Etudes des plantes à fibres textiles au Rwanda, CRAPOP, 1983

Bananaïre et Economie monétaire: L'exemple de Kanama

Au Rwanda, l'année 1984 a été proclamée "Année de la production vivrière".

La bananaïre - nul ne l'ignore dans ce pays - occupe une position de force dans ce secteur.

L'article qui suit voudrait nuancer et surtout préciser cette impression générale.

Sur la base de deux enquêtes effectuées dans deux cellules de la Commune de Kanama, en Préfecture de Gisenyi.

Ces enquêtes ont donc une envergure très limitée.

Il faut se garder de toute extrapolation. Mais la précision et la minutie des données relevées sur le terrain par un géographe de l'Université Nationale du Rwanda et par un conseiller auprès du boursier de la même commune ne manquent pas d'intérêt et pourraient susciter d'autres contributions sur le même sujet.

N.D.L.R.

LES CELLULES DE KAGERA ET NYAMUGALI

La bananaïre rwandaïse couvrirait près de 200.000 ha, soit 21 % de l'ensemble des surfaces en cultures vivrières. Au niveau national, seule la culture du haricot, répartie sur deux saisons, occupe, avec environ 240.000 ha (1), une surface plus grande. Dans 38 des 143 communes du pays, la bananaïre supplante même toutes les autres cultures et elle y constitue alors l'élément dominant - en toutes saisons - du paysage rural.

L'exemple le plus remarquable en est la commune de Rubavu, autour de la ville de Gisenyi, où la bananaïre représente à elle seule 54 % des surfaces récoltées en cultures vivrières, record national (1). Les parties basses de la commune de Kanama abritent le prolongement de

cette vaste bananeraie du Bugoyi, l'une des plus importantes du pays, qui alimentent un gros commerce de bière dirigé vers les régions de haute altitude, dépourvues de bananes de part et d'autre de la route de Ruhengeri; cette zone correspond aussi à des densités rurales particulièrement fortes.

Cette étude qui a pour but essentiel de préciser les modes d'insertion de la bananeraie dans les exploitations et son impact monétaire dans la vie des familles paysannes, repose sur deux enquêtes effectuées à Kanama pendant la grande saison sèche de 1981. L'une a porté sur la cellule de Nyamugali, proche du centre commercial de Mahoko et de la route asphaltée Ruhengeri-Gisenyi : milieu très fortement peuplé, sur des terres de lave à pente faible, vers 1870 m d'altitude; 30 des 90 familles de la cellule, choisies de façon aléatoire, ont été approchées et constituent un échantillon qui nous semble représentatif dans la mesure où il touche les principales catégories sociales, qui se différencient surtout en fonction de leurs ressources monétaires et de l'étendue de leur propriété.

L'autre a porté sur 32 ménages de la cellule Kagera, guère plus élevée, sur les premières pentes de la Crête Zaïre-Nil, mais beaucoup plus isolée, et un peu moins densément peuplée.

L'ensemble représente 326 personnes (respectivement 158 et 168), soit un peu plus de 5 personnes par famille : à Kagera, nous avons relevé 2 ménages de 10 personnes et à Nyamugali 7 ménages de 8 personnes et plus. Population très jeune partout : 41 % de moins de 15 ans à Kagera, 47 % à Nyamugali. Ce sont là des caractéristiques courantes au Rwanda, dans un contexte général de forte charge démographique et agraire ; mais pour les populations de nos deux échantillons, les possibilités d'accès à l'économie monétaire sont inégales, et le rôle qu'y joue le bananier s'en trouve nécessairement différent.

Si l'on s'en tient aux résultats du recensement de 1978, la densité moyenne du secteur de Kanama où se trouve la cellule de Nyamugali, est de 515 habitants par Km² de terres réellement utilisables et celle du

secteur de Kigarama, où se trouve la cellule de Kagera, de 323 habitants par Km² (2).

LA PLACE DE LA BANANERAIE DANS LES REVENUS MONÉTAIRES

La quasi-absence de cultures industrielles confère au bananier une place particulière parmi les revenus monétaires agricoles; mais les différents éléments de l'économie monétaire (salaires, vente de produits non agricoles) pénètrent très inégalement dans nos deux échantillons et certains indices sont à ce sujet très révélateurs. C'est ainsi que l'habitat n'a pas évolué au même rythme dans les deux cellules : certes, partout, les cases rectangulaires sont devenues prédominantes (83 % de l'ensemble à Nyamugali et 76 % à Kagera), mais les matériaux de construction ne sont pas les mêmes : 61 % des maisons de Kagera ont des murs de terre sur clayonnage de bois, contre 37 % seulement à Nyamugali, où les maisons de briques crues sont plus nombreuses (57 %) alors même que l'argile ne se trouve pas sur place. De même, les toits de tuiles sont nettement plus nombreux à Nyamugali (33 %) qu'à Kagera (18 %), alors que la tôle reste marginale partout (18 et 13 %).

L'équipement des familles des 2 cellules est plus différent encore : 53 % des familles de Nyamugali possèdent un ou plusieurs postes de radio contre 22 % seulement à Kagera; pour les montres, les pourcentages sont respectivement de 53 et 16 %, et pour les vélos de 17 et 3 %. Les populations de Nyamugali ont incontestablement plus d'argent que celles de Kagera : les premières, proches du centre commercial de Mahoko, de la mission de Nyundo, de la ville, de la route asphaltée, d'une usine à thé, nous ont déclaré un revenu mensuel de 7.793 FRW par famille; les secondes, beaucoup plus isolées sur leurs versants, 2.839 FRW seulement (3). Les revenus monétaires seraient donc presque trois fois supérieurs à Nyamugali.

Quel rôle joue la bananeraie dans ce phénomène ?

A - KACERA : LE BANANIER, FACTEUR D'HOMOGENEISATION

DES REVENUS MONETAIRES ?

1 - Une économie monétaire marquée par le poids de la tradition

31 % seulement des familles ont déclaré bénéficier d'un emploi salarié régulier. On y remarque surtout un "gros" salaire gagné à Kigali (SONARWA, 15.000 FRW/mois), qui vient compléter les revenus d'une des plus grandes exploitations de l'échantillon, ainsi que 5 emplois dans les plantations de thé, procurant ensemble 11.600 FRW/mois. La masse de tous ces salaires versés à une minorité de familles paysannes représente 43 % des revenus monétaires déclarés par l'ensemble des ménages (17 % pour le seul salaire de la SONARWA 1) et on peut remarquer que la culture du thé, par les salaires des ouvriers des plantations, mais aussi par les revenus procurés par les parcelles de 5 ménages, ne compte que pour 15 % de l'ensemble des revenus monétaires des familles.

En fait, le bananier, pour la majorité des familles, reste la source de revenus en argent le plus répandu : globalement, plus du tiers du total, obtenus essentiellement par la vente de bière familiale, qui concerne toutes les familles et procure de 150 à 2.700 FRW/mois, accessoirement (pour 3 ménages), par l'achat et la revente de bière produite par d'autres.

Les autres possibilités de gain d'argent sont beaucoup plus réduites. Certaines sont fréquentes, mais rémunératrices : c'est le cas, en particulier, de la vente des patates douces par les femmes (dans 2 familles sur 3, en général pour une valeur de 100 ou 200 FRW/mois). D'autres sont moins répandues mais rapportent plus; 40 % des ménages déclarent tirer quelques revenus d'activités artisanales : à l'exception d'un menuisier, d'un tailleur, d'un réparateur de gourdes et d'un fabriquant de briques adobes (en saison sèche seulement), il s'agit essentiellement de la fabrication et de la vente de nattes par des femmes. Enfin, 6 familles se procurent plus ou moins régulièrement un

peu d'argent en travaillant la terre d'un autre.

Dans un tel milieu, seuls le bananier, pour tous, et quelques emplois salariés pour une minorité, permettent à la population de gagner de l'argent; peu de cultures industrielles, pratiquement pas de revenus de l'élevage, guère de surplus vivriers.

2 - Des revenus bananiers assez bien répartis

Le bananier, seul élément d'économie monétaire présent dans toutes les familles, contribue ainsi à un certain nivellement des revenus. Pour 16 d'entre elles, il en procure plus de la moitié, et pour 4 la totalité même. Pour 17, il est responsable de la plus importante rentrée d'argent qui, de plus, présente le gros avantage d'être à peu près régulièrement échelonnée tout au long de l'année. Pour 13 ménages, les revenus du bananier viennent en deuxième position derrière ceux que paient soit des emplois réguliers de type agricole (thé, pépinière d'eucalyptus : 4 cas) ou non (3 cas), soit le travail de la terre chez des voisins (3 cas), le commerce de la bière (2 cas) ou l'artisanat (1 cas).

Le revenu mensuel moyen que fournit le bananier aux familles de Kagera a pu être évalué à quelques 880 FRW, soit environ l'équivalent de 9 jours de travail payés au salaire minimum officiel. Les valeurs extrêmes déclarées sont de 150 FRW et 2.700 FRW/mois, mais 71 % d'entre elles se situent entre 400 et 1.200 FRW, écarts finalement assez faibles si on les confronte à la diversité des bananeraies individuelles.

Le revenu moyen par hectare de bananeraie a été évalué à 2.700 FRW/mois. On peut alors distinguer 3 groupes principaux de ménages : 1/3 gagne entre 1.200 et 2.500 FRW/mois/ha de bananeraie; 1/5 entre 3.200 et 4.000; 30 % entre 4.800 et 5.600 FRW. Cette différenciation semble tenir beaucoup aux écarts de densité de bananeraies, car les revenus par plant et par mois présentent une homogénéité remarquable, autour de 8 FRW : pour 25 familles

(sur 30), le chiffre est compris entre 4 et 11,5 FRW. Les écarts ne sont donc plus ici que de l'ordre de 1 à 3, et s'expliquent sans doute par des différences quant aux variétés plantées, à l'âge des souches et à la part de l'autoconsommation.

Le bananier représente donc pour le paysan de Kagera la garantie d'un revenu monétaire minimum assez équitablement partagé et réparti dans l'année; il ne s'y trompe pas d'ailleurs, car une forte majorité de personnes interrogées se déclare favorable au développement de cette culture et du commerce de la bière, en insistant volontiers sur le fait qu'il constitue la seule ressource monétaire, qu'il permet ainsi d'acheter les vivres qu'on ne peut produire soi-même et que sans lui, les gens mourraient... Trois voix critiquent seulement se sont élevées dans ce concert de louanges : celles de 3 jeunes ménages, qui ont tous les 3 de très petites exploitations (36, 32 et 14 ares) pour lesquelles ils s'inquiètent à la fois de la place excessive qu'y tient la bananeraie et de la médiocrité des revenus qu'elle y procure, eu égard à sa taille insuffisante.

B - NYAMUGALI : LE BANANIER, UN REVENU TRÈS SECONDAIRE

- 1 - Une économie monétaire marquée par la grande diffusion des revenus monétaires salariaux, artisanaux et commerciaux

Le pourcentage des familles ayant déclaré ici un emploi salarié régulier est plus important (53 %) ; une famille compte même trois salariés et une autre deux. Quatre personnes travaillent dans les plantations de thé, trois sont maçons, huit autres on un emploi local (juge, salarié agricole, veilleur, menuisier, artisan, manoeuvre, chauffeur, gérant de commerce), 4 enfin, sont embauchées ailleurs (un pasteur, un militaire, un chauffeur et un fonctionnaire).

La moyenne des salaires ainsi obtenus est assez

élevée (8.000 FRW/mois) et un chauffeur international gagne même 28.000 FRW. La somme de tous ces salaires représente ainsi 65 % de l'ensemble des revenus déclarés par les familles de notre échantillon.

D'autres personnes, sans avoir un emploi rémunéré, pratiquent des activités commerciales et artisanales leur assurant un appoint régulier : 2 réparateurs de montres et de poste de radio prétendent, par exemple, gagner chacun environ 6.000 FRW/mois; on compte aussi des vendeurs de sel, de pétrole, de canne à sucre, de bière, de farine. Toutes ces activités contribuent pour près de 20 % à l'ensemble des revenus monétaires.

Enfin, il est intéressant de noter l'existence de revenus spécifiquement féminins, qui proviennent en grande partie de la vente de paniers de patates douces sur le marché (cas de 11 familles et cela représente un gain moyen de 290 FRW/mois) et de la vente de nattes sur le marché (12 cas, dont 2 seulement font aussi le commerce de la patate douce et ont un gain moyen de 680 FRW/mois).

Parmi les 9 familles restantes, 2 déclarent aussi une activité spécifiquement féminine (la vente de la farine) et 2 autres ont plusieurs membres salariés. On a pu ainsi évaluer le revenu moyen propre de la femme à 540 FRW/mois (7 % de l'ensemble des revenus monétaires).

Par le biais de ces trois types d'activités, toutes les familles sont donc touchées par des apports d'argent d'origine très variée, dont beaucoup n'ont qu'un rapport très lointain avec l'agriculture. Le rôle du bananier dans l'économie monétaire s'en trouve singulièrement amoindri.

- 2 - Le bananier : un appoint pour quelques familles

Le revenu mensuel de la bananeraie pour une famille n'est pourtant pas fondamentalement différent de celui de Kagera : 632 FRW si on fait la moyenne des 30 familles, 997 FRW si l'on exclut les 11 familles ne produisant pas de bière de banane. La bananeraie occupe globalement une

place importante dans l'espace; les exploitations sont plus petites qu'à Kagera; les bananeraies aussi, mais leur densité de plantations est beaucoup plus forte et les sols plus fertiles.

Cependant, deux phénomènes importants sont à prendre en compte: d'une part, contrairement à Kagera, un pourcentage important de ménages (37 %) ne participe pas à cette activité; d'autre part elle ne joue presque jamais un rôle fondamental dans l'économie monétaire des exploitations: pour 3 familles seulement (10 %), la bière de banane constitue la première ressource monétaire et, globalement, elle ne constitue que 8 % de l'ensemble des revenus monétaires.

On perçoit là une modification profonde des données de l'économie rurale traditionnelle; le manque croissant de terres, l'ouverture du milieu sur l'extérieur se conjuguent-ils pour créer peu à peu une société de paysans-commerçants, de paysans-artisans ou de paysans-fonctionnaires? Il semble bien, en tout cas que, dans cet exemple, l'élévation du niveau de vie se fasse dans un contexte agraire de plus en plus étriqué, dont certaines bases traditionnelles, comme la bananeraie, s'effritent au profit d'activités nouvelles dont beaucoup ne sont pas spécifiques du milieu rural. La densification de l'habitat et de l'occupation du sol se manifeste par des phénomènes de regroupements de populations favorisant des activités nouvelles et l'installation d'infrastructures collectives: Nyamugali participe sans doute de plus en plus à la vie du centre de Mahoko qui vient de se voir doter de l'électricité et qui fait l'objet d'un plan de développement de type "urbain". Mais le déclin des revenus agricoles traditionnels et en particulier de la bananeraie, au profit d'apports monétaires extérieurs, contribue aussi à accentuer les inégalités. La bananeraie, si elle n'est pas nécessairement un facteur d'élévation du niveau de vie est probablement un facteur de répartition relativement égalitaire et régulière des revenus monétaires en milieu rural.

L'homogénéité apparente des paysages bananiers à travers cette commune cache donc des situations en fait bien différentes, correspondant sans doute chacune à une étape de l'évolution de la circulation monétaire en milieu rural. Il ne faut cependant pas oublier que la moitié des paysans rwandais sont aussi des caféiculteurs, que d'autres vendent du thé, des pommes de terre ou parfois des surplus vivriers et qu'à chacun de ces cas correspondent sans doute des situations quelque peu différentes.

Mais seuls deux types d'activités permettent des rentrées régulières d'argent - régularité sécurisante et appréciée par le paysan - : un salaire, pour les privilégiés pouvant trouver un emploi, et la vente de bière de banane pour la majorité de ceux qui vivent à moins de 2.000 m d'altitude.

F. BART & J.P. GODDING

NOTES

- (1) Estimation calculée d'après BOURY (Ph.), DELEPIERRE (C.), KLAVER (W.), SCHWARTZ (J.) : Analyse de la situation alimentaire en 1979 et éléments pour une politique de planification régionale dans le domaine nutritionnel, ronéo, Kigali 1980, 21 p. + annexes.
- (2) CAMBREZY (L.) : Effets géographiques de la densification rurale au Rwanda : migrations de contiguïté et conquête des marais. Paris, E.H.E.S.S. - C.N.R.S., ronéo 1981, 223 p. (thèse de 3e cycle).
- (3) Si l'on exclut le plus gros salaire de l'échantillon, cette moyenne tombe à 2.361 FRW.

Après huit ans: les Banques Populaires

DIALOGUE a interviewé quelques dirigeants du Bureau d'Orientation des Banques Populaires (B.O.B.P.) en la personne de :

FOURNIER Yves : Chef de Projet
RURENGANGANIZI Valens : Attaché de la Direction "Etudes"
AMBROSINI Pierre : Conseiller de Direction
NIVIBIZI Ange : Chef du Service de "Promotion"
BITEGIMBARAZI Jean : à l'époque Chef de Service des Crédits, actuellement Chef de Service de la Comptabilité.

Ils ont confié à **DIALOGUE** que les Banques Populaires se portent bien, que le volume d'épargne et de crédit ne cesse d'augmenter. Et l'union des Banques Populaires verra bientôt le jour.

Des ombres planent cependant au tableau. Trois Banques Populaires ont fermé leurs portes, d'autres pourraient connaître le même sort. Mais l'optimisme prévaut.

N.D.L.R.

DIALOGUE : Huit ans après la création des Banques Populaires, les réalisations concordent-elles avec les prévisions ?

Banques Populaires : Elles les dépassent de très loin. Des trois unités que nous voulions créer en cinq ans, nous sommes passés à soixante quatre. Au 31 décembre 1983, nous comptons 1,28 milliard francs de dépôts, soit une progression de 220 millions en une année (1982 - 1983). Les Banques Populaires sont citées en modèle parmi les coopératives en bonne santé.

DIALOGUE : L'expérience des Banques Populaires n'est donc pas originale en Afrique ?

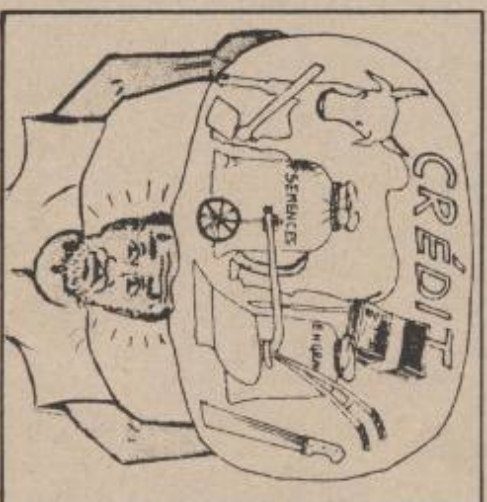
Banques Populaires : C'est un cas parmi d'autres, même si les Banques Populaires sont relativement jeunes sur le continent. Le mouvement de Coopératives d'Épargne et de Crédit a débuté essentiellement dans les pays anglophones (Ouganda, Kenya, Zambie). Il gagna ensuite les pays francophones (Zaire, Cameroun, Togo, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, etc...)

Mais l'expérience rwandaise a été caractéristique et spécifique. L'accumulation de l'épargne s'est réalisée plus rapidement qu'ailleurs. Cependant nous ne savons toujours pas mesurer l'épargne potentielle mobilisable. Nous touchons peut-être entre le 10 et 30 %.

UNE COLLABORATION SATISFAISANTE

DIALOGUE : Êtes-vous satisfaits de la collaboration entre les ministères concernés et les autorités communales ?

Banques Populaires : Globalement, la concertation est sa-



tisfaisante. Nous avons de bons rapports avec les ministères des Finances et de l'Economie; de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle; de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Les Communes mettent à notre disposition des locaux pour animer et sensibiliser la population.

Hélàs quelques malentendus subsistent. L'enthousiasme du départ disparaît peu après l'installation d'une Banque Populaire.

DIALOGUE : *Les autorités judiciaires vous épaulent-elles efficacement pour récupérer les détournements et récupérer les créances en souffrance ?*

Banques Populaires : Dans le passé, le ministère de la Justice aurait pu nous appuyer d'avantage. En 1983, il a adressé à ses différentes juridictions et instances une lettre les invitant à nous épauler dans le recouvrement des crédits et avoirs. Une meilleure collaboration s'amorce peut-être.

Nous éprouvons encore des difficultés pour recouvrer nos créances auprès des enseignants.

DIALOGUE : *A combien s'élève le montant des détournements dans les Banques Populaires depuis leur création ?*

Banques Populaires : A 13 millions de FRW. Mais nous en avons déjà récupéré trois. Nous pouvons nous consoler si nous nous comparons à quelques autres institutions. Mais nous pensons que des entreprises dans le genre des mouvements coopératifs devraient être mieux protégées par l'Etat. Car les coopérateurs sont trop faibles. Ainsi, même les Banques Populaires n'ont qu'un seul juriste pour assurer et défendre leurs intérêts.

En résumé, les Banques Populaires n'ont pas eu de pertes à amortir sur des crédits non payés et, cela depuis le début. Voici par contre le Tableau des Prévisions pour créances douteuses.

Année	Crédits en Mio	Provisions en Mio	%
1976	12.3	0.531	4.3
1977	38.5	2.20	5.7
1978	83.9	5.72	6.8
1979	129.	5.99	4.7
1980	175.5	10.25	5.8
1981	275.7	7.64	2.8
1982	393.5	9.36	2.4
1983	445.6	13.39	3.

LES LAISSES POUR COMPTE

DIALOGUE : *La part des cultivateurs représente 53 % des dépôts. Malgré cela, dans l'octroi des crédits, ils viennent loin (13 %) derrière les commerçants (± 45 %) et les cadres administratifs (± 24 %) dont les dépôts représentent respectivement 10 % et 22 %. Pire, les projets agricoles et d'élevage ne sont financés qu'avec 4 % des crédits. Déjà parents pauvres, les agriculteurs et les éleveurs ne sont-ils pas délaissés également par les Banques Populaires ?*

Banques Populaires : L'agriculteur n'est pas délaissé. En 1982, sur 4.606 crédits, 2.135 étaient destinés aux agriculteurs et éleveurs. Si le secteur agro-élevage n'a pas été aussi privilégié que les autres secteurs quant aux montants alloués, c'est parce que les agriculteurs et les éleveurs demandent de petits montants, compris entre 1.000 et 50.000 FRW. D'où un grand nombre de cré-

dits pour un faible volume.

Dans un proche avenir, la situation va peut-être changer. Le gouvernement vient en effet d'instituer un Fonds Spécial de Garantie (F.S.G.).

LE FONDS SPECIAL DE GARANTIE

(F.S.G.)

Créé par la loi n° 09/1983 du 10 Mars 1983 modifiant et complétant le Décret-loi n° 04/78 du 9 Février 1978 (in J.O. du 15/02/1978 et du 01/05/1983), le F.S.G. est : "destiné à pallier les risques que peut constituer l'octroi des crédits par les institutions financières exerçant leurs activités au Rwanda.

Il a pour but d'apporter sa garantie au remboursement des crédits accordés aux sociétés coopératives ou artisanales ainsi qu'aux personnes physiques ou morales ne pouvant offrir des garanties réelles ou personnelles suffisantes.

Les crédits pour la promotion de l'activité agricole et d'élevage bénéficient d'une couverture privilégiée de la garantie du F.S.G. Sont en outre bénéficiaires prioritaires à l'obtention de la garantie les coopératives et les entreprises de production et de transformation, les personnes physiques, dont les projets ont trait au secteur d'artisanat, de commerce, de l'habitat ou de transport dans le milieu rural."

Mais, comme le précise une lettre du Comité de Sélection du F.S.G. du 21 Février 1981, "tous les dossiers doivent provenir des institutions financières locales qui en assurent également le suivi... (et doivent comporter obligatoirement) le taux d'intérêt pratiqué, la durée et les modalités de remboursement, la situation financière du demandeur."

N.D.L.R.

Dans le cas des Banques Populaires, une Note du Département Fédéral des Affaires Etrangères Helvétiques aux Banques Populaires à propos du F.S.G. du 7 mai 1981 précise :

"Le problème des agriculteurs et des artisans devrait être résolu au niveau des banques locales. (Car) un problème qui touche l'ensemble du milieu rural ne peut pas être résolu par l'intervention d'un Fonds Centralisé."

Monsieur Yves FOURNIER, Chef de Projet, abonde dans le même sens. Il se demande si l'on peut faire intervenir le F.S.G. pour des crédits en dessous de 50.000 FRW. Une telle pratique risquerait d'allonger le processus de décision et de submerger les Banques Populaires de demandes. Car, dit-il, un petit projet coûte des frais de gestion qu'il n'est pas capable de couvrir.

Le Chef de Projet propose donc pour ces petits montants une garantie automatique, ce qui devrait être le rôle du Fonds de Développement Communal. C'est ce dernier qui devrait chercher à promouvoir le crédit rural et le

crédit de l'artisanat, les petites et moyennes entreprises.

DIALOGUE : Il est clair qu'un paysan ne peut pas emprunter de fortes sommes, ni non plus être couvert par le F.S.G. Pour pouvoir le faire, il devrait être membre d'une association ou d'une coopérative. Que font les Banques Populaires pour encourager et aider les paysans (agriculteurs - éleveurs) à créer de telles associations pour mieux les aider et efficacement ?

Banques Populaires : Nous sommes trop accaparés par nos propres activités et ne sommes guères disponibles pour une telle tâche. C'est un rôle qui devrait être dévolu à d'autres personnes. Evidemment, dans la mesure où une coopérative ou association présente un dossier correct, crédible, nous préférons les financer plutôt que des particuliers.

DIALOGUE : Pourtant en 1982 les Coopératives et Sociétés n'ont bénéficié que 12 % des crédits. C'est encore trop peu par rapport à la part des commerçants et des cadres administratifs.

Banques Populaires : C'est une question de "real politik". Faute d'une solution de rechange, nous préférons traiter avec les petits commerçants car il y a trop peu d'associations et de coopératives crédibles et présentant des garanties. La plupart révèlent une déficience dans la gestion, une faiblesse dans la formation de leurs employés et un grand manque de sérieux. Il faudrait donc qu'elles améliorent d'abord leurs techniques de gestion et la formation de leurs agents. De mauvaises expériences dans le passé nous incitent à cette prudence.

DIALOGUE : N'enviez-vous pas de compléter votre action rurale par le financement de micro-réalizations en faveur de la masse des petits fonctionnaires délaissés par les autres instituts bancaires ?

Banques Populaires : Ce financement est déjà une réalité. Nos statistiques le prouvent :

31 Décembre 1980				
	Dépôts en Mio	%	Crédits en Mio	%
Cadres Administratifs	62.1	14	50	29
Enseignants	26.6	6	24.5	14
Totaux	88.7	20	74.5	43

(Mio = Millions)

31 Décembre 1981				
	Dépôts en Mio	%	Crédits en Mio	%
Cadres Administratifs	138.2	23	56.8	21
Enseignants	43.6	7	14.6	5
Totaux	181.8	30	71.4	26

	31 Décembre 1982			
	Dépôts en Mio	%	Crédits en Mio	%
Cadres Administratifs	172.3	21	103.9	27
Enseignants	72.6	9	16.9	4
Totaux	244.9	30	120.8	31

Part des dépôts et crédits de fonctionnaires du 31 décembre 1980 au 31 décembre 1982
(Fourni par le Chef du Service des Crédits)

L'intervention financière en faveur des fonctionnaires a ainsi connu une évolution régulière correspondant à leur contribution à l'épargne. Notre principe est clair: A CHACUN SELON SA PARTICIPATION A LA SOMME DES ACTIVITES DE LA BANQUE.

DIALOGUE : Mais votre principe est-il respecté ?
Les tableaux sur la répartition des crédits par secteurs économiques et par catégories socio-économiques pourraient nous en faire douter.

Répartition des crédits par secteurs économiques

SECTEUR	31 DECEMBRE 1981		
	NOMBRE	MONTANT EN	
		MIO FRW	%
1. Agriculture & Elevage	472	10.059	4%
2. Artisanat	68	14.353	5%
3. Habitat	1.968	104.446	38%
4. Transport	47	35.207	13%
5. Commerce	284	87.637	32%
6. Campagne café	28	14.799	5%
7. Divers	313	9.242	3%
T O T A U X	3.180	275.743	100%

SECTEUR	31 DECEMBRE 1982		
	NOMBRE	MONTANT EN	
		MIO FRW	%
1. Agriculture & Elevage	619	13.570	4%
2. Artisanat	79	25.248	6%
3. Habitat	2.866	154.791	39%
4. Transport	34	34.602	9%
5. Commerce	458	150.326	38%
6. Campagne café	12	3.976	1%
7. Divers	538	10.935	3%
T O T A U X	4.606	393.448	100%

Sources : B.P.R. Rapport annuel 1982, p. 19

Répartition des crédits par catégorie socio-économique

CATEGORIE SOCIO-ECONOMIQUE	31 DECEMBRE 1981			
	DEPOTS EN		CREDITS EN	
	MIO FRW	%	MIO FRW	%
1. Coopératives et Sociétés	29.3	5%	27.2	10%
2. Cadres administratifs	138.2	23%	56.8	21%
3. Enseignants	43.6	7%	14.6	5%
4. Artisans	31.7	5%	13.8	5%
5. Commerçants	63.6	10%	130.5	47%
6. Cultivateurs	302.7	50%	32.8	12%
T O T A U X	609.1	100%	275.7	100%

CATEGORIE SOCIO-ECONOMIQUE	31 DECEMBRE 1982			
	DEPOTS EN		CREDITS EN	
	MIO FRW	%	MIO FRW	%
1. Coopératives et Sociétés	73.4	9%	46.5	12%
2. Cadres administratifs	172.3	21%	103.9	27%
3. Enseignants	72.6	9%	16.9	4%
4. Artisans	34.1	4%	8.1	2%
5. Commerçants	80.2	10%	167.4	42%
6. Cultivateurs	375.1	47%	50.6	13%
T O T A U X	807.7	100%	393.4	100%

Sources : B.P.R., Rapport annuel 1982, p.18

Il ressort au 31 Décembre 1982 le tableau suivant :

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	DEPOTS (%)	CREDITS (%)	SECTEURS ECONOMIQUES	CREDITS (%)
Cultivateurs	47	13	Habitat	39
Cadres administratifs	21	27	Commerce	38
Commerçants	10	42	Transport	9
Enseignants	9	4	Artisanat	6
Coopératives - Sociétés	9	12	Agri-Elevage	4
Artisans	4	2	Autres	4

Banques Populaires : Il est vrai que les paysans n'ont pas la grande part. Ce serait l'idéal mais il faudra peut-être 50 ans pour l'atteindre. Car nous avons affaire à une agriculture fortement atomisée et à une très faible structure de production. Nous raisonnons donc moins en volume qu'en nombre de prêts.

DIALOGUE : Vous avez accordé 110 crédits en faveur de petits fonctionnaires de Kigali (Banques Populaires de Nyamirambo et de Gikondo en 1982); c'est peu. D'autant plus qu'à Kigali (comme ailleurs) les grandes banques ne prêtent qu'aux riches.

Banques Populaires : Nous nous sommes aperçus qu'accorder des crédits en milieux urbains au profit des petits fonctionnaires se heurte à deux difficultés majeures : le détournement des crédits de leur objectif et la difficulté de contrôler leur emploi. Au lieu d'améliorer l'habitat comme le stipulent leurs demandes, les petits et moyens fonctionnaires construisent souvent un "quelque chose" à côté de la maison principale pour le (la) louer. Par ailleurs l'extrême difficulté de trouver des parcelles cadastrées économiques ne nous incite pas à multiplier ces crédits en milieux urbains.

Il se pose d'ailleurs la question du bien fondé d'implanter des Banques Populaires en milieu urbain qui risquent de fonctionner comme des Caisses d'Épargne.

A QUOI SERT L'ARGENT DES BANQUES POPULAIRES ?

DIALOGUE : La Banque Nationale du Rwanda (B.N.R.) utilise votre institution à prêter jusqu'à concurrence de 56 % de dépôts. A ce jour vous n'avez pas atteint le plafond. Pourquoi ?

Banques Populaires : La Banque Nationale du Rwanda nous a fixé un plafond de 55 % et non de 56 %. Devant une demande toujours croissante de crédits par nos clients, les Banques Populaires ont adressé à la Banque Nationale du Rwanda une demande formelle pour l'augmentation des plafonds de crédits. La Banque Nationale du Rwanda a répondu favorablement, comme le montrent ces deux exemples :

Encours autorisés en 1981 en millions FRW

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
187	190	193	196	199	202

Encours autorisés en 1983 en millions FRW :

Décembre 1982	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
376	398	408	418	418	418	418

A vrai dire ces plafonds théoriques ont été dépassés dès 1980. Voyez plutôt.

Année	Dépôts	Plafonds théoriques	Encours autorisés	Encours exécutés
31.12.80	444	244 (55 %)	135	176
31.12.81	609	335 (57 %)	202	276
31.12.82	808	487 (60 %)	376	393

Nous avons consenti aussi des crédits hors plafond tels ceux aux communes.

DIALOGUE : Que font les Banques Populaires de l'argent non prêté ? Où le placent-elles ? A quel intérêt ? Quel est le montant de cet intérêt et à quoi sert-il ?

Banques Populaires : Les Banques Populaires sont autorisées par la Banque Nationale du Rwanda à engager 60% de leurs dépôts en crédits. Il reste donc 40 % dont 8 % servent de liquidités pour la caisse et les opérations courantes. Les 32 % sont placés :

- en souscription des bons de développement en faveur de l'Etat. En d'autres termes, cet argent sert

à financer le budget de développement de l'Etat.

- en souscription de placement à termes auprès des autres banques commerciales de la place telles de la Banque Commerciale du Rwanda, la Banque de Kigali, la Banque Continentale Afrique (Rwanda) pour une durée de 1 à 5 ans avec un intérêt de 9,5 %.

Ces intérêts sont un moyen de recycler d'une manière productive ce surcroît de liquidité que les règles actuelles sur l'encours des crédits ne leur (les Banques Populaires) permettent pas d'injecter dans le crédit.

On peut évidemment objecter que les Banques Populaires se comportent comme les autres banques. Mais elles préférèrent placer cet argent que de le garder dans des caisses où il ne produirait rien. Toutes ces recettes servent à faire progresser l'équilibre des comptes pour atteindre dans quelques années l'autonomie financière.

Il est également de première importance pour le Gouvernement que l'ensemble de notre population puisse avoir accès à des instruments indispensables, tels que certaines possibilités de crédit et de dépôt. Il faut soutenir dans ce contexte une plus grande expansion de nos Banques Populaires dans nos campagnes. Ce qui permettra à une très grande partie de notre population d'avoir accès à cet instrument d'accumulation qui doit avant tout servir à la grande majorité de nos habitants. Je me permets d'insister à nouveau que l'élan d'expansion des Banques Populaires ne soit point coupé.

Président HABVARIIMANA
Discours du 5/7/1983

AUTONOMIE

DIALOGUE : J'allais justement aborder cette question. Qui finance le Bureau d'Orientation des Banques Populaires ?

Banques Populaires : Le Bureau d'Orientation des Banques Populaires est une Centrale qui coûte assez cher en salaires, en véhicules, en moyens de fonctionnement, en embauches, en équipements sur le terrain, en frais de fonctionnement, en indemnités... Jusqu'à présent il est financé par l'Assistance Technique Suisse qui fournit aussi l'expertise et les coopérants. Cette Assistance accorde également le budget devant équilibrer les comptes mais elle va en diminuant. Ainsi son taux de couverture a été de 50 % en 1980; 31 % en 1981; 21 % en 1982; 8 % en 1983.

Pour l'ensemble des trois dernières années (82-84) elle a atteint le chiffre de 4,9 millions FRW Suisses soit + 245 millions FRW.

DIALOGUE : A combien s'élève la subvention suisse aux Banques Populaires depuis leur lancement ?

Banques Populaires : La subvention suisse totale depuis 1974 était de 289.070.000 FRW au 31.12.1983. Soit :

Année	Montant en Mio	Part accordée aux Banques locales en Mio
1974	0.915	-
1975	4.929	0.523
1976	13.211	0.238

Année	Montant en Mio	Part accordée aux Banques lo- cales en Mio
1977	16.815	0.761
1978	21.254	6.510
1979	33.943	11.417
1980	43.702	11.987
1981	49.063	7.437
1982	50.656	6.273
1983	54.582	4.134

Ces chiffres concernent les frais de fonctionnement local. Ne sont pas comprises les charges des expatriés, des missions d'appui et de vérification, des bourses à l'étranger pour la promotion des agents.

DIALOGUE : *La meilleure assistance prépare sa disparition. Existe-t-il un programme de désengagement de la Coopération Suisse ?*

Banques Populaires : Non. Mais nous y pensons. Il est en tout cas certain que les Banques Populaires auront encore besoin de coopérants pour quelque temps afin de former le personnel et les cadres. Car leur insuffisance est le problème n° 1.

Le manque d'effectifs et de cadres bien formés retarde ce désengagement. Par ailleurs il faudra du

temps pour que les personnes formées accumulent un certain nombre d'expériences pour créer en elles les réflexes d'une bonne gestion bancaire. Ceux-ci ne viennent pas automatiquement ; ils se cultivent et longtemps.

DIALOGUE : *Est-ce que les Banques Populaires pourraient supporter le choc si la maine helvétique venait à partir brusquement ? Ne craignez-vous pas d'autres fermetures ? Après celles de Ndago, Moko et Roumiko ?*

Banques Populaires : La subvention suisse ne peut pas tarir du jour au lendemain car la Suisse est moralement engagée. Elle ne peut pas courir ce risque car sa crédibilité est en jeu. Mais la subvention continuera à diminuer comme montré plus haut et sera remplacé petit à petit par le Fonds de Soutien constitué d'année en année par les Banques Populaires.

Quant aux fermetures, il y en aura sûrement encore et il faut les accepter plutôt que de maintenir des unités non viables.

DIALOGUE : *Ne menez-vous pas ainsi votre crédlit ?*

Banques Populaires : Non. Il est d'abord significatif que les 3 banques déjà fermées sont toutes situées dans une même préfecture (Gikongoro). Parmi les raisons qui ont conduit à leur fermeture figurent sans doute la pauvreté de la région qui ne permet pas une grande épargne alors que les trois banques étaient trop proches l'une de l'autre.

Quelques autres sont en difficulté dans d'autres préfectures. Mais nous avons mis en place un plan pour essayer de les sauver.

En tous les cas si l'autonomie administrative, économique et sociale d'une Banque Populaire ne peut pas être assurée, nous préférons la fermer pour la rouvrir dans des conditions plus favorables. Nous sauvagardons ainsi un système de coopération, d'épargne

et de crédits solide et autosuffisant.

Les fermetures auxquelles nous procédons ne mettent nullement en doute notre crédibilité. Car avant de nous résoudre à cette solution, nous convoquons des assemblées générales successives pour chercher des remèdes. La population est ainsi informée que nous ne décidons la fermeture qu'après l'épuisement de toute autre solution. Et nous remboursons les dépôts, les parts sociales pour laisser une situation nette. C'est plutôt l'exception au Rwanda.

DIALOGUE : *Changez-vous pouvoir un jour répondre au souhait : une commune : une Banque Populaire?*

Banques Populaires : Cela demandera un délai beaucoup plus long que celui auquel pense le chef de l'Etat. Car le manque de personnel qualifié freine toute extension rapide si l'on veut gérer correctement ce qui existe. La tâche s'annonce donc difficile.

LES BANQUES POPULAIRES SE PORTENT BIEN. MERCI

DIALOGUE : *A quand l'union des Banques Populaires ?*

Banques Populaires : Toutes nos assemblées annuelles adoptent cette recommandation. Les Banques Populaires sont mûres à l'heure actuelle pour créer l'union et les démarches sont déjà en cours. Mais elles sont gelées en raison d'une étude sur les coopératives d'épargne et de crédit. La Banque Nationale du Rwanda nous y a associé et nous demande de surseoir à l'étude des Statuts de cette future Union en attendant la promulgation d'une loi.

DIALOGUE : *Comment est conçu le nouveau siège des Banques Populaires ? Combien coûtera-t-il ? Qui en finance la construction ? A quand son inauguration ?*

Banques Populaires : Le futur siège du Bureau d'Orientation des Banques Populaires sera un édifice dans le genre Centralisation TRAFIPRO, Centre de Formation et

de Recherche Coopératives. Il a été conçu par des architectes suisses. Il est autofinancé par les Banques Populaires pour une somme de 150 à 170 millions FRW. L'inauguration est prévue pour 1986.

DIALOGUE : *Quelles sont les banques créées ces derniers temps ?*

Banques Populaires : Quatre Banques Populaires ont été créées en 1983 : Kinazi, Kinyaga, Nyamata, Kabuye. Le programme 1984 en prévoit 5 voire 6 dans les Préfectures de Byumba, Ruhengeri, Kibungo, Gikongoro, Cyangugu.

DIALOGUE : *Que coûte la création d'une Banque Populaire?*

Banques Populaires : Le coût peut varier selon que l'on doit payer un loyer, des meubles ou autres frais. Le plus cher est celui de la Banque Populaire de Nyamirambo qui s'élève à 10.000 FRW par mois. Dans beaucoup de cas les maisons sont mises à la disposition des Banques Populaires gratuitement ou pour une somme modique jusqu'à 1.000 FRW. L'équipement d'une Banque Populaire revient globalement à 75.000 FRW (en 1975 et 83.000 FRW depuis 1980).

DIALOGUE : *Que touche le personnel d'une Banque Populaire ?*

Banques Populaires : Le salaire minimum d'un gérant est de 6.750 FRW + une prime de caisse de 500 FRW par mois. Ce salaire augmente en proportion de l'accroissement de la banque (en général à partir de 7 millions de dépôts).

DIALOGUE : *Comment est libellé le nouveau contrat entre les Banques Populaires et la Commune Urbaine de Nyungenge pour la construction des maisons économiques ?*

Banques Populaires : En effet les Banques Populaires vont participer au financement du programme "MAISONS ECONOMIQUES" amorcé par les Compagnons Bâisseurs. Un premier lot de 48 maisons pour petits fonctionnaires

sera bientôt mis en chantier.

Les Banques Populaires fourniront à la Commune un Fonds qui lui permettra un système de crédits.

PROLONGATION DU PROGRAMME
DES MAISONS ECONOMIQUES
(P.M.E) DE NYAMIRAMBO

Né d'un accord signé le 12 Avril 1976 entre le Ministère des Travaux Publics, les Compagnons Bâtisseurs et les Banques Populaires, le Programme des Maisons Economiques (P.M.E) avait pour but la construction de 200 maisons. Mais il s'était arrêté après l'achèvement de 140 maisons dont 2 encore inhabitées. Selon l'article de KAMURASE Martin : *Les Maisons Economiques de Nyamirambo* (in DIALOGUE N° 95 Novembre-Décembre 1982, p. 20-26) la responsabilité incombe à chaque acteur, les bénéficiaires compris.

Pour continuer ce programme, un Protocole d'Accord a été signé, le 10 mai 1983, entre la Commune Urbaine de Nyarugenge (C.U.N) et la Coopération au Développement IBO (COOPIBO). Selon cet accord et les réunions qui l'ont suivi (surtout celle du 25.10.1983), la Commune Urbaine de Nyarugenge est le maître de l'ouvrage et est investie de tout pouvoir pour traiter des affaires juridiques et administratives. Elle doit animer le quartier Programme Maisons Economiques et envoyer chaque année à la COOPIBO un rapport détaillé de sa gestion. Cela pendant cinq ans.

Elle est secondée par la Caisse Hypothécaire du Rwanda (C.H.R.), Conseiller Technique et

Maître de l'ouvrage délégué. Deux comités concourent à la réussite du Programme : un Comité de Gestion et un Comité du Suivi. Le Comité de Gestion comprend :

- Le Bourgmestre de la Commune Urbaine de Nyarugenge : Président du Comité et du Programme Maisons Economiques,
- Le Chef de Service des Crédits au Bureau d'Orientation des Banques Populaires,
- Un représentant de la Caisse Hypothécaire du Rwanda,
- Un représentant de la COOPIBO,
- Un dirigeant du Programme Maisons Economiques,
- Une assistante Sociale au Programme Maisons Economiques.

Le Comité du Suivi est composé de :

- 3 membres du Comité de Gestion,
- Un représentant du Ministère des Travaux Publics,
- Un représentant du Ministère du Plan,
- Un représentant de l'ex-Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire.

Ce Comité, dont le président est élu à la majorité simple à pour rôle de "conseiller pour la gestion et la coordination des actions. Il a autorité sur l'affectation et l'utilisation des fonds récupérés et doit veiller que ce fonds soit réinvesti dans l'habitat social".

Les maisons du Programme des Maisons Economiques sont de deux sortes :

- a) Une maison individuelle pour un loyer mensuel de 3.300 FRW,
- b) Une maison jumelée pour 3.100 FRW par mois.

Qui sont les locataires ?

Pour être admis à louer une maison P.M.E., il faut remplir toutes les conditions ci-après :

- Ne pas être propriétaire d'une maison à Kigali, exception faite de ceux qui en possèdent une dans une zone d'expropriation,
 - Avoir un revenu ne dépassant pas 12.000 FRW par mois et par famille,
 - Etre installé à Kigali depuis 3 ans au moins avec sa famille.
- 10 ans après, les locataires deviennent propriétaires.

Les partenaires du Programme des Maisons Economiques ont décidé :

- 1° La liquidation des arriérés,
- 2° L'expulsion des locataires mauvais payeurs,
- 3° La saisie de certains biens pour les cas d'extension illégaux,
- 4° La diminution de la mensualité pour quelques uns (puisque le loyer ne doit jamais dépasser le 1/4 du revenu),
- 5° L'amélioration des maisons.

Ainsi la hauteur a été portée à 2,60 m (contre 2,40 m) et l'on a ajouté 2 colonnes centrales (en briques cuites) pour rendre la maison plus stable.

Prévue également l'"harmonisation de la dimension des fenêtres".

La fin des travaux qui devait avoir lieu en avril 1984 a dû souffrir de quelque retard. Selon nos informations, les constructions auraient démarré en janvier 1984 et devaient durer cinq mois au minimum. Mais l'argent est là, puisque le Fonds de Remboursement disponible au 19.10.1983 s'élevait à 9.154.649 FRW. Les Banques Populaires tenaient à la disposition de la Commune 10 millions FRW, déblocables par tranches.

Aurons-nous enfin les 200 maisons ? Pas encore. La prolongation du Programme des Maisons Economiques ne porte que sur 48 maisons. Il en reste donc 12 si l'on veut respecter le programme initial.

N.D.L.R.

POUR CONCLURE

On peut penser que la relative bonne santé des Banques Populaires est surtout due au sérieux de leur encadrement. La subvention suisse ne joue pas un rôle négligeable dans l'établissement de ce constat de bonne santé. L'augmentation de l'épargne est la conséquence de ce succès. Cela suffit peut-être pour relativiser la portée des ombres qui demeurent au tableau.

J.D. NTAKIRUTIMANA & J. NTAMAHUNGIRO

***Le crédit agricole pose
un des problèmes les plus
sérieux du développement
économique en Afrique.***

Dossier:

Planning familial

Il y a plus d'une année, DIALOGUE (n° 96) tentait de faire le point sur le débat suscité par le planning familial au Rwanda. L'article paru à cette époque (janvier 1983) prenait comme base les résultats d'un colloque organisé à Kigali par l'Office National de la Population (ONAP) en septembre 1982. Depuis cette date, des programmes de planification familiale tentent d'être réalisés ici et là. Et la discussion continue. Faute de pouvoir en marquer ici toutes les étapes, signalons au moins schématiquement, le chemin parcouru.

★ ★

Un point fait désormais l'unanimité. Personne, au Rwanda, ne doute de la nécessité du planning familial. Les discours officiels, les déclarations des Eglises, les avis des experts et même la rumeur du public convergent pour l'affirmer. Par contre, on note des nuances et des différences quand il s'agit de justifier pour le pays la nécessité du planning. Certains insistent sur la rareté des terres nourricières, d'autres sur les exigences de la santé de la mère et des enfants déjà nés, d'autres enfin font valoir l'harmonie du couple qui ne peut s'épanouir et faire face à ses responsabilités de parents que si le nombre des enfants est limité. Mais quelles que soient la nature et l'origine de ces motivations (économiques, sanitaires, sociales et même religieuses), personne ne met en doute la solidité du principe : le planning familial est une nécessité.

★ ★

Le but étant fixé, on continue cependant de diverger sur les moyens de l'atteindre. C'est le "conflit" des méthodes. Tout un courant de l'Eglise catholique

se veut fidèle à la lettre de l'enseignement pontifical qui, sur ce point, n'a guère évolué depuis "Humanae vitae" (1968) et qui préconise comme seule "licite" l'usage des méthodes dites naturelles. Cette position n'est pas conditionnée par l'obésance aveugle, mais voudrait se vérifier par une pratique jugée plus respectueuse des droits et de la dignité des personnes.

En effet, il est frappant de constater que désormais les propagateurs de méthodes naturelles insistent moins sur leur conformité avec la morale catholique que sur leurs résultats. Les adeptes de ces méthodes ne sont pas tous catholiques. Loin de là. Face à ce groupe, on trouve d'autres praticiens plus soucieux d'efficacité technique et qui, pour cette raison, sont partisans de l'usage des méthodes contraceptives chimiques ou mécaniques. Ces praticiens ont aussi leurs moralistes qui n'argumentent pas en fonction du "droit naturel" mais qui jugent de la moralité d'un acte à partir de la rectitude de son intention.

Les positions sont donc tranchées. Les frontières aussi. Le conflit est-il inévitable ? Nous pensons que rien n'est irréparable.

★ ★

En effet, des ponts sont jetés pour rejoindre les deux bords. Le Bulletin de l'Archidiocèse de Kigali "Croisade des Chemins" (janvier-février 1984) mentionne une rencontre à l'archevêché entre l'évêque du diocèse, le Dr. Thomas HUBERT, coordinateur des Programmes de Population aux U.S.A., les représentants de l'USAID (coopération américaine) et de l'ONAP. L'entretien portait sur une "collaboration entre ONAP-Eglise-USAID". Nous saluons cette heureuse initiative qui pouvait préager d'autres rencontres et même des activités communes. A ce sujet, on lira dans ce dossier les déclarations que DIALOGUE a recueillies auprès des représentants de l'USAID.

Dans ce contexte, il est bon de se souvenir qu'au Rwanda les premières discussions sur le planning familial ont été menées en étroite connexion par les autorités de l'Eglise et par celles de l'Etat. En 1974 était fondé le "Conseil Scientifique consultatif pour les problèmes socio-démographiques". Ce conseil devait donner naissance à l'ONAPO. La même année, les évêques mettaient sur pied un "groupe de travail" pour étudier les mêmes problèmes. Il est à noter que trois membres du Conseil Scientifique gouvernemental faisait aussi parti de ce groupe de travail épiscopal.

Cette concertation peut nous servir si les uns et les autres respectent les convictions de chacun et reprennent une recherche commune non seulement sur l'efficacité des méthodes, mais encore sur les conséquences sociales de leur application et leur portée éthique. Cette collaboration est d'autant plus facile au Rwanda que tous s'entendent pour interdire l'avortement ou la stérilisation irréversible.

★ ★

Un autre point pourrait faire problème : la manière de "conscientiser" la population susceptible de s'intéresser à un programme de planning familial. Par souci de rentabilité immédiate, certains pourraient être tentés de brûler des étapes, de ne présenter qu'une méthode dans l'éventail possible, de dénigrer les autres procédés et surtout de mésestimer la capacité de réflexion de la population. Ne faut-il pas aussi s'attacher dans ce contexte le débat suscité dans notre pays par l'utilisation du DEPO-PROVERA ? On sait que l'usage de ce produit a été interdit par une décision ministérielle en novembre 1983. Sans rien dire des éventuelles contradictions médicales que ce produit

pouvait comporter, il demeure que le DEPO-PROVERA pourrait être conseillé de préférence aux populations "ghuistes" et analphabètes. Dans certains pays européens, son usage est réservé avant tout aux femmes immigrées d'Afrique du Nord et aux malades en traitement psychiatrique qui ne peuvent assurer le contrôle de leur propre contraception. Généraliser l'application du DEPO-PROVERA aux populations rurales de notre pays prouverait le peu d'estime dans lesquelles on veut les tenir.

★ ★

Le dossier que nous présentons ici n'épuise pas le sujet. Nous avons voulu rassembler quelques documents qui peuvent enrichir notre information. Nous y avons ajouté des points de vue que nous estimons utiles pour nourrir le dialogue. Un seul regret : nous aurions aimé faire paraître dans ce numéro le point de vue de l'ONAPO. Cet Office nous a promis une information qui ne nous est pas encore parvenue. Mais nos colonnes restent ouvertes aux uns et aux autres.



DIALOGUE

Le Programme International de Formation pour la Santé (INTRAH), section de la Faculté de Médecine de l'Université de la Caroline du Nord, travaille en connexion avec l'USAID.

Son objectif : assistance technique et financière pour les services de santé maternelle et infantile et de planification familiale.

Le Conseil régional de l'INTRAH a tenu une rencontre à Kigali en mars 1984.

L'INTRAH a contribué à former 30 agents de l'ONAPO et 200 auxiliaires rwandais de la planification familiale.

Espacement des naissances.... et après?

Le texte de Francis FUNGA a le mérite de faire le point sur le "débat démographique" dans notre pays.

Les questions que l'auteur soulève ne manquent pas de pertinence, même si d'aucuns seraient en droit de leur apporter des solutions un peu différentes. Le dialogue est à ce prix !

N.D.L.R.

"Le nombre d'habitants de notre pays ne doit pas être exagérément présenté comme excessif ni être toujours considéré comme un frein au développement, car ce développement est justement fruit du travail des hommes". (Président de la République : Message au colloque sur "Famille, Population et Développement" tenu à Kigali du 27 Septembre au 1er Octobre 1982).

Depuis quelques années, les problèmes de population sont d'une actualité brûlante : séminaires, conférences et colloques se succèdent. Sur le terrain, une campagne pour l'espacement des naissances est bien lancée. Grâce à l'heureuse expression "TWILINDE KUBYARA INDAHEKANA" (évitons des naissances trop rapprochées), la population se montre très attentive et très réceptive à la politique d'espacement des naissances qui n'est qu'un aspect du problème.

PLANIFICATION FAMILIALE

La planification familiale comporte deux volets : le calendrier des naissances et la dimension familiale. La planification du calendrier fixe l'espace intergénéralique

ou le temps qui s'écoule entre les naissances successives. La planification de la dimension familiale est la détermination du nombre d'enfants souhaité par le couple, détermination accompagnée par le choix et l'utilisation des moyens appropriés pour atteindre l'objectif fixé. Les deux volets sont parfaitement distincts et l'un peut exister en l'absence de l'autre. L'essentiel réside dans la prise de conscience d'une procréation réfléchie et responsable. Il est à noter qu'une petite dimension n'est pas nécessairement un signe indubitable de l'égoïsme des parents, pas plus que la famille nombreuse ne traduit automatiquement leur générosité ou leur ignorance. Tout dépend du contexte socio-culturel où évoluent les couples.

VALEURS MORALES ET TECHNIQUES CONTRACEPTIVES

C'est un lieu commun de dire qu'au Rwanda, l'enfant est une valeur suprême, au-dessus de toute valeur matérielle. Toute proposition susceptible de promouvoir la naissance et la bonne santé d'un enfant est toujours bienvenue. C'est une des raisons pour lesquelles l'espacement des naissances est bien accepté. La rencontre de la culture rwandaise avec la culture occidentale véhiculée par la colonisation et l'Eglise (catholique, protestante) fait qu'une bonne partie de la population hésite devant les moyens offerts par les progrès scientifiques. Et pourtant "du point de vue scientifique, toute méthode revient à faire obstacle à la rencontre des gamètes, que la barrière soit chimique ou mécanique ou qu'elle utilise l'espace ou le temps. C'est ainsi que la barrière de nature temporelle (méthodes cycliques) possède une réalité physique égale à celle d'autres méthodes. De plus, en matière de contraception, le donné révèle fait défaut et l'idée même d'une tradition qui remonterait aux Apôtres est logiquement inconcevable puisque le concept contemporain de contraception et sa signification morale sont essentiellement fonction des connaissances physiologiques modernes" (1). Puisque sur le plan scientifique le résultat est identique, que l'intention ou la fin poursuivie est la même, que la valeur morale d'un acte n'est pas séparable de sa moti-

vation, les méthodes mécaniques et chimiques ne sont-elles pas aussi licites que les méthodes naturelles ? La parenté responsable dont tout le monde parle est à ce prix : le couple doit choisir les moyens appropriés à la fin poursuivie.

MOTIVATION

L'espacement des naissances n'est qu'un aspect des problèmes de population qui peut se justifier par le souci de la santé physique de la mère et de l'enfant. Dans le cas du Rwanda, vient s'ajouter un nouvel élément : la recherche de l'équilibre entre la croissance de la population et celle de l'économie. Sur ce point, le II^e Plan Economique, Social et Culturel ne laisse aucune équivoque : "Le deuxième objectif de la politique démographique consiste à interrompre et à inverser la tendance à l'accroissement du nombre moyen d'enfants nés vivants par mère qui est passé de 7,6 enfants en 1970 à 8,6 enfants en 1978 pour le faire revenir à 7 en 1986" (2). De ce texte, il ressort clairement que la motivation relève de la pression démographique, du souci d'équilibre entre l'accroissement démographique et la croissance économique. A la limite, la tendance est à la limitation des naissances comme seconde étape.

Des motifs d'inquiétude

D'autres, sans forcer la dose de pessimisme, trouvent dans l'avenir maintes raisons d'inquiétude. Pour eux, les pays en développement ont des problèmes d'environnement et de ressources bien plus difficiles à résoudre que les pays industriels, parce qu'ils sont exaspérés par la croissance inexorable de la population et sa mauvaise distribution par rapport aux ressources. Les technologies nouvelles qui économisent de la main-d'œuvre finiront par y pénétrer alors que leurs populations sont appelées à doubler ou même à tripler. Pendant les dix dernières années, l'étendue de terres défrichées n'a cessé de baisser. En Asie, presque toutes les terres potentiellement cultivables sont déjà productrices.

Ce qui est inquiétant c'est qu'au cours de ces dix dernières années la population du tiers-monde s'est accrue de 20 %, alors que l'on a assisté dans le même temps à une dégradation sans précédent de son environnement, notamment du fait du déboisement, de l'érosion des sols et de la désertification. La planète donne l'impression de s'être rétrécie par rapport à une population croissante. Les attentes au milieu naturel prennent dans le tiers-monde une tout autre dimension que dans les pays industriels et les moyens d'y remédier y sont beaucoup plus limités.

Le Monde du 1^{er} mars 1984

TECHNIQUES CONTRACEPTIVES ET EVOLUTION DES MENTALITES

A l'occasion du colloque "Famille, Population et Développement", un médecin a présenté le tableau suivant sur l'emploi des contraceptifs, au Centre Hospitalier de Kigali.

ANNEES	CONTRACEPTIFS ORAUX	CONTRACEPTIFS INJECTABLES	CONTRACEPTIFS MECANIQUES
1976	493	800	500
1977		200	300
1978	2.266	2.000	1.400
1979		3.000	500
1980	6.600	-	1.000
1981	6.800	570	100
1982	2.830	2.460	571
(juillet)			

A Kigali, les femmes recourent visiblement aux contraceptifs, avec une préférence marquée pour les pilules. Aucune indication sur le nombre de nouvelles candidates.

L'effectif de + 7.000 femmes témoigne d'une certaine évolution des mentalités mais pouvons-nous en tirer plus ? Il est probable que la majorité de ces utilisatrices vivent dans la capitale, et forment donc un groupe de population sujette à des contraintes particulières, inconnues dans le monde rural. Bien plus, l'échantillon est si petit qu'aucune inférence statistique à la population globale n'en est raisonnablement possible. Certains faits sont révélateurs des courants de résistance psycho-sociales. On connaît des cas où : - en dépit d'une famille déjà nombreuse, la procréation continue dans l'espoir de réaliser un certain équilibre

bre des sexes. On est alors tenté de croire que l'inégalité des sexes persiste.

- après un espacement de 4, 6 ou 8 ans, des couples reprennent la procréation sans que nécessairement le niveau de vie se soit spécialement amélioré.

Dans la plupart des cas, on semble présenter des arguments d'ordre économique et financier : chaque enfant supplémentaire entraîne l'augmentation des coûts et des dépenses d'éducation, de santé, etc. Ce raisonnement procède d'un présupposé culturel (dont la nécessité reste à démontrer) selon lequel la famille rwandaise doit nécessairement envisager l'évolution de sa fécondité en fonction des coûts tels qu'ils sont perçus dans la société occidentale. N'a-t-elle pas le droit de se comporter en fonction de valeurs différées ?

L'utilisation des contraceptifs exige un minimum de prudence. Car aucune technique n'est sans inconvénients :

- les méthodes naturelles, généralement considérées comme inoffensives parce qu'elles respectent au maximum le cours naturel des processus physiologiques, peuvent, dans certains cas, poser des problèmes dans le cours naturel de la vie psychique;

- les œustringestatifs, jugés très efficaces avec des effets secondaires négligeables posent également quelques problèmes. Madame Docteur Gilbert STEG, gynécologue française écrit à ce sujet : "Dans une optique à plus long terme, quelle certitude absolue pouvons-nous avoir ? La femme n'est ni un cobaye, ni une souris, ni une mouche drosophile; elle n'est pas un bon animal de laboratoire" (3).

UN CONTRACEPTIF "SINGULIER"

Depuis quelques mois, le DEPO-PROVERA fait parler de lui surtout à Kigali. Les informations semblent peu claires et peu rassurantes. Aux Etats-Unis - pays de fabrication - le dépô-provéra est interdit comme contraceptif par le FOOD and DRUG ACT depuis 1978 par crainte

de l'accroissement des risques :

- a) Du cancer du sein,
- b) Des déformations congénitales chez les enfants exposés par mégarde à cette drogue en début de grossesse,
- c) Des problèmes de saignements associés à son usage qui peuvent conduire à des traitements contestables (4).

En France, l'emploi du Dépô-Provéra comme contraceptif est bien restreint. Il n'est autorisé que dans les cas d'utilisation ponctuelle (après accouchement, interruption de grossesse ou prévention lors d'aventure limitée). Il est également employé pour les femmes sous traitement psychiatrique et enfin pour les femmes immigrées.

La Suède vient d'interdire sa distribution par l'organisme de coopération bilatérale. La Grande-Bretagne l'a aussi interdit.

Le Dr. Georges PETERS de la Faculté de Médecine à l'Université de Lausanne (Suisse) attire l'attention en ces termes : "Des études épidémiologiques chez les femmes traitées pendant des périodes de 1 - 4 ans par la méthoxy progestérone n'ont également révélé aucune augmentation de la fréquence de tumeurs malignes, soit des seins, soit de l'appareil génital : il faut cependant souligner que les périodes d'observation des études épidémiologiques chez l'homme sont trop courtes pour permettre un jugement définitif et qu'en outre le nombre de femmes comprises dans ces études est relativement restreint. En ce qui concerne l'homme, on peut dire que les études faites ne donnent aucune indication positive sur un danger éventuel de cancer du sein ou de l'appareil génital lors de l'usage de méthoxy progestérone mais ne permettent évidemment nullement d'exclure cette possibilité" (lettre au Dr Malika LABJALI, Alger)

On peut être plus prudent. Le fond du problème n'est pas, à notre avis, de savoir pourquoi les femmes américaines n'utilisent pas le Dépô-Provéra mais plutôt pourquoi ce produit est interdit dans le pays d'origine

ainsi que dans quelques pays européens mais distribué dans les pays en voie de développement. Le commerce international, on le sait, poursuit le profit maximum et s'embarrasse peu de morale. Il ne faudrait pas l'oublier. L'utilisation de ce produit, prônée par certains médecins, bien qu'interdite par le Ministère de la Santé, risque de jeter le doute dans les esprits et même compromettre l'acceptabilité de l'espacement des naissances. Point de doute : quiconque entend parler de ce contraceptif attend des médecins des éclaircissements.

EFFETS ECONOMIQUES LIMITES

Les avantages de l'espacement des naissances sont connus : amélioration de la santé physique et psychique de la mère et de l'enfant, disponibilité de la mère au travail en dehors du ménage et aux activités culturelles et récréatives. Ces éléments sont bénéfiques pour l'ensemble de la société.

Les effets économiques envisagés en rapport avec l'accroissement démographique sont limités. L'impact de l'espacement des naissances sur la structure par âge de la population n'est perceptible qu'après une dizaine d'années. Une réduction de la fécondité n'entraîne pas, ipso facto, une augmentation du bien-être même si le rapport P.N.B./Population s'accroît.

Europe : baisse de la natalité !

La première conférence européenne sur les problèmes de population s'est achevée à la mi-octobre à Sofia.

Elle a constaté un déclin à long terme de la population européenne et s'est prononcée pour des programmes d'encouragement à la natalité.

Tout en reconnaissant le droit de chaque pays à une politique démographique indépendante, la conférence estime qu'il est nécessaire d'envisager une amélioration des conditions sociales, y compris une augmentation des congés de maternité et de paternité, ainsi que des allocations familiales.

L'ECHO du 19/11/83

Le développement économique (du point de vue qualité et quantité) dépend davantage du système d'organisation, de la qualité de gestion, des compétences techniques, de la détermination politique, des responsables, etc., autant de facteurs sur lesquels la réduction de la fécondité n'a pas d'effets directs. Là où des usines agro-industrielles tournent, par exemple, à 40 % de leur capacité, l'espacement des naissances ne changerait rien. Pour gagner la course engagée entre la population et l'économie, il faudrait planifier beaucoup mieux l'économie nationale et l'espacement des naissances interviendrait comme élément complémentaire. Du reste, des couples plus dégagés des besoins primaires peuvent consacrer plus de temps matériel et psychologique au contrôle de la fécondité.

CONCLUSION

L'espacement des naissances bien accepté se réalise par recours aux techniques contraceptives dont les effets à moyen et à long terme ne sont pas encore tous connus. Des pages précédentes, on peut retenir :

★ Les méthodes chimiques et mécaniques sont aussi licites que les méthodes naturelles ou de connaissances. La préférence de l'une ou de l'autre devrait alors se baser sur d'autres critères. Mais compte tenu de l'observation du Dr. Gilbert STEG, les méthodes de connaissances, bien qu'elles soient d'application difficile, offrent plus de garantie à long terme. L'information, la formation et l'éducation à la maîtrise de la fécondité produisent des effets d'autant plus durables que la conviction et la motivation est personnelle. Dans ce domaine, la motivation est plus importante que les techniques utilisées. Il faut se féliciter des efforts déployés par l'ONAPO dans la formation des animateurs sociaux dont une des tâches principales est de sensibiliser la population sur les implications de l'espacement des naissances.

★ La maîtrise de la fécondité devrait être présentée à la population comme une valeur positive de la responsabilité humaine, indépendamment de la pression démogra-

phique. Sur cette base, l'espacement des naissances serait mieux intégré dans un ensemble de mesures susceptibles d'améliorer les conditions de vie de la population.

★ La croissance économique dépend de plusieurs facteurs sur lesquels la fécondité n'a pas d'effets directs : on ne peut donc pas attendre de l'espacement des naissances des résultats rapides pour rétablir l'équilibre entre la croissance de la Population et de l'Économie.

Cet équilibre exige une meilleure planification économique où l'allocation des ressources tant humaines que techniques est judicieusement pesée. Une amélioration sensible du niveau de vie facilitera ensuite la prise de conscience du problème né de la pression démographique.

Les difficultés techniques à l'OVIBAR, à l'OPYRMA et ailleurs devraient inciter à la prudence : les intérêts des fournisseurs des moyens techniques (machines, produits pharmaceutiques,...) ne convergent pas toujours avec ceux des clients.

★ Comme le disait la Directrice de l'ONAPO à un groupe d'animateurs sociaux (10-03-1984) "*Le problème socio-démographique nous concerne tous : dirigeants et dirigés, riches et pauvres, instruits et analphabètes*". C'est dans la sérénité et la concentration que ce problème devrait être abordé dans l'intérêt de la communauté nationale.

L'article n'a émis qu'un point de vue sur un problème complexe ; la réaction du lecteur sera bienvenue.

F. FUNGA

☆☆

BIBLIOGRAPHIE

1. Bullens-GIJSENH et L. GROOTAERS : *Marriage catholique et contraception*. Edition : Epi, 1968, pp 40-80.
2. Plan Economique, Social et Culturel 1982-1986
3. LAENNEC, périodique trimestriel, 1980-1981, p. 6.
4. COUSINEAU Lise, RN, C.N.M. : *Le Campagnon de l'Agent de santé*, The Pathfinder Fund, U.S.A., 1981, p. 167.

Une alternative. Des illusions désillusionnées

Le Père Henri HOSER est médecin-directeur du Centre de Santé de Gihondo, à Kigali. Il est connu au Rwanda comme l'un des principaux partisans et propagateurs de la méthode Billings.

Il nous livre ici ses convictions et des informations intéressantes sur les méthodes naturelles de planning familial.

Cet article n'est pas qu'un plaidoyer. C'est une pièce à verser dans un dossier qui veut "dialoguer".

N.D.L.R.

Depuis un certain temps on observe à travers le monde un intérêt croissant pour les méthodes naturelles de la Planification Familiale (PFN). Les causes principales de ce phénomène sont différentes mais convergent souvent.

1. Dans les pays industrialisés et médicalisés, vingt ans après l'usage de ce qu'on appelle "*la contraception moderne*", l'enthousiasme initial et l'espoir y lié paraissent décliner. Les sources disponibles donnent ainsi à penser que certains contraceptifs ont atteint aujourd'hui leur point maximal d'expansion et l'admission de la notion de seuil-limite de leur diffusion évoque la question d'un contraceptif de rechange. Le "*ras le bol*" envahit les sentiments des utilisateurs jusqu'au point que Jean Cohen, Patron de la contraception française, se voit obligé de le démentir.

2. Les recherches dans le domaine de développement de la contraception piétinent depuis longtemps. La contraception hormonale ne parvient pas à sortir du cercle vicieux des effets métaboliques indésirables; quant au stérilet, le taux cumulatif des expulsions, grossesses, infections,

et d'autres formes d'intolérance reste inchangé malgré les performances des formes, surfaces, et l'usage de nouveaux matériels. On parle d'une contraception immunologique des antihormones, mais les risques biologiques demeurent très importants.

L'idée d'un contraceptif efficace à 100 % et parfaitement inoffensif relève de la science-fiction.

3. La pollution de l'environnement de l'homme, de son milieu extérieur, atteignant parfois les proportions d'une catastrophe écologique, a suscité de nombreux mouvements des "verts" plaçant en faveur du "retour à la nature". Les produits agricoles sans engrais, la viande sans hormones et les antibiotiques utilisés à l'élevage sont partout recherchés. D'où l'idée de la protection du milieu intérieur de l'homme contre la pollution chimique et physique, et postulat des méthodes de la planification familiale non polluantes, c'est-à-dire écologiques.

5. Dans les pays en voie de développement, la situation est toute particulière. D'abord la natalité est partout très élevée et l'acceptabilité de la planification familiale faible ou très faible. Les raisons en sont multiples : attachement à la fécondité comme une valeur enracinée dans la tradition, la mortalité infantile toujours importante (les Rwandais disent opportunément : *"Indishyamba urubyamba!"*) et, justement, la situation du développement socio-économique peu avancé : paradoxalement plus une famille est pauvre, moins elle est motivée à diminuer sa progéniture. En planification familiale, la motivation prime sur la technique. Ajoutez que la contraception basée sur les contraceptifs demeure tributaire d'une infrastructure médicale rare et défilante.

5. Les programmes antinatalistes forcés, toutes les formes d'"incitation à la planification familiale", mais surtout "les mesures de dissuasion" (Dans de nombreux pays antinatalistes, les politiques qui régissent la fourniture des services médicaux et sociaux et des services d'éducation ont été amendées en faveur des petites familles. Dans 16 pays, les primes de maternité, les

allocations familiales et les dégrèvements fiscaux sont rigoureusement limités aux familles de deux ou trois enfants, etc...) s'avèrent non seulement inefficaces, mais, au contraire, créent une résistance de la population menacée dans ses sentiments de sécurité et de liberté personnelles. Les méthodes naturelles dépendant uniquement de la bonne volonté des utilisateurs sont, dans de telles situations, recherchées de préférence.

CE QUE LE GRAND PUBLIC NE SAIT JAMAIS

Le développement de la planification familiale nationale échappe en général à l'attention de l'opinion publique : l'accès à la littérature spécialisée étant limité, les mass-media restant parfaitement indifférents, si non hostiles. D'autre part, "depuis une trentaine d'années, la fourniture de contraceptifs constitue l'élément principal des politiques démographiques européennes et américaines dans les pays les plus pauvres" (Kingsley Davis).

Pourtant, au cours des années soixante-sept, deux organismes internationaux ont vu le jour : la Fédération Internationale d'Action Familiale (FIDAF) a été fondée à Washington en 1974 par des délégués provenant de 13 pays et regroupe à l'heure actuelle les organismes nationaux de 65 pays répartis en 4 zones : Afrique, Amérique, Asie/Océanie, et Europe.

En août 1983, la FIDAF a signé avec l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) le premier contrat majeur prévoyant la mise en valeur ou l'évaluation des programmes de la PFN en Afrique (Libéria, Zambie, Ile Maurice). Ces programmes qui prévoient l'usage d'une unité pédagogique rédigée par l'OMS et intitulée "Family Fertility Planning Education - a resource package for teachers of Natural Family Planning Methods" devraient permettre d'élaborer une méthodologie de pointe dans l'éducation à la maîtrise de la fertilité en respect des valeurs culturelles traditionnelles.

L'autre organisation internationale - WOMB - qui s'occupe de la diffusion de la Méthode de l'Ovulation seulement a été fondée en 1977.

Pour la FIDAF, le terme de Planification Familiale Naturelle regroupe trois notions différentes mais complémentaires :

1) Les Méthodes de P.F.N. sont des moyens qui permettent au couple d'observer, jour après jour, les signes et symptômes des périodes fécondes ou stériles du cycle menstruel et de s'engager dans une relation sexuelle en fonction de l'intention de favoriser ou de retarder une nouvelle naissance.

2) La P.F.N. est un mode de vie qui accepte le principe d'une abstinence sexuelle temporaire et qui, librement choisie par le couple, lui permet de réaliser son projet familial, d'enrichir sa vie sexuelle et de développer le dialogue conjugal.

3) La P.F.N. est une démarche éducative par laquelle la Communauté, avec l'aide d'intermédiaires professionnels et non professionnels, fait découvrir aux jeunes leurs responsabilités de l'âge adulte, prépare les fiancés au mariage et développe l'autonomie et la pleine maturité du couple.

Quelle est donc l'originalité des méthodes naturelles ?

- D'abord et contrairement aux techniques contraceptives, elles n'interviennent en rien dans les mécanismes physiologiques de la fertilité humaine, les considérant non seulement comme une expression de la bonne santé, mais comme une composante intégrale de l'organisme et de la richesse de la personne humaine (la contraception traite la fertilité comme n'importe quelle maladie).

- Deuxièmement, il s'agit d'une approche éducative (et non clinique) consistant à transmettre le savoir, former les aptitudes et arriver au développement de la conscience de la fertilité (fertility awareness) de chacun.

- Ce sont les seules méthodes qui modifient le comportement sexuel du couple en le subordonnant aux aspirations vitales des familles mais surtout en "conciliant" la fonction sexuelle avec celle de procréation (la rupture de ces deux fonctions caractérise de nouveau la contraception). La PFN et l'éducation sexuelle sont ainsi inséparables.

NATURELLE OU ... ?

L'adjectif choisi pour désigner les méthodes que nous décrivons prête souvent aux controverses, à l'ambiguïté et la confusion. "Certes, précise le Docteur F. GUY, pour le plus grand nombre, méthodes naturelles, approches naturelles, cela signifie simplement que le couple qui veut rester maître du nombre et de l'espace de ses enfants décide du moment des relations sexuelles pendant la période naturellement fertile ou naturellement stérile ; mais cette opposition naturel-artificiel est souvent chargée dans le langage courant, de connotations multiples, qui masquent sa signification première et la réduisent à l'opposition "traditionnel-moderne" portant un jugement péjoratif, voire méprisant, sur l'approche que nous avons choisie : elle est présentée comme une position rétrograde, figée, qui refuse de reconnaître et d'adopter les données scientifiques les plus récentes".

Puisqu'on ne dispose pas d'une définition universellement admise de la "Nature" et de son contenu, le même auteur propose le changement de vocabulaire. Etant donné que les méthodes en cause font recours à l'intelligence humaine, à sa connaissance et à son sens de responsabilité, le terme de Méthodes d'Auto-Observation (M.A.O) semble beaucoup plus indiqué.

"Une telle démarche apparaît donc comme étant de l'ordre de la Culture et non de l'ordre de la Nature. Elle est une reprise de l'invitation permanente que nous est faite par le "connais-toi toi-même" de Socrate! support d'un choix autonome et libre, et s'inscrit dans le courant d'acculturation de l'humanité : le droit

à la connaissance fait partie du patrimoine culturel de celle-ci et ses acquisitions se transmettent de génération en génération. Il s'agit ainsi de bien autre chose que d'une technique mise en place et acceptée plus ou moins laborieusement". (F. GUY.)

EN QUOI CONSISTE LES M.A.O. ?

Selon l'O.M.S., la PFN repose sur "les techniques de planification ou de prévention des naissances liées à l'observation des signes normaux des périodes de fécondité du cycle menstruel. Lorsqu'elle est utilisée pour éviter une grossesse, elle suppose l'abstinence sexuelle pendant la phase féconde du cycle. Par définition, la PFN suppose des relations sexuelles complètes et exclusif tout appareil, médicament ou intervention chirurgicale".

En d'autres termes, il faut apprendre à reconnaître le début et la fin des jours de fertilité de la femme dans chaque cycle. En effet, c'est la physiologie féminine qui détermine une faible fécondité naturelle humaine. Les M.A.O. mettent ainsi en valeur les limites existant de la fertilité d'un couple.

Parmi tous les tests possibles de l'ovulation

- (hormonaux, cytologiques, échographie, etc), on a retenu trois signes ou indications observables par la femme avertie. Ces trois signes sont :
- la glaire cervicale et ses changements d'aspect
- la température de base et son décalage
- les modifications de consistance, d'ouverture (et/ou hauteur) du col utérin.

Toutes les méthodes modernes en PFN sont à l'heure actuelle symptomatiques et non statistiques comme l'ancienne méthode du Calendrier (Ogino-Knaus ou méthodes du "rythme").

Elles sont plus récentes que la contraception, car la physiologie de la reproduction humaine est restée longtemps inconnue. Les M.A.O. ont en outre aboli un mythe des "cycles réguliers" confessé par la plupart des méde-

cins comme la norme physiologique. Elles sont parfaitement applicables dans les circonstances spéciales comme les périodes d'allaitement, approche de ménopause et retour à la physiologie normale après l'abandon de la contraception, surtout hormonale.

Pratiquement, c'est la combinaison des trois signes majeurs (SERENA, CLER, Rötzer) qui est utilisée ou bien les signes séparés : la glaire uniquement (Billings, Doraïraj), la température (Holt, Döring) ou col utérin (Keefe). Correctement observés, les symptômes de fertilité permettent de limiter la continence périodique à 6-7 jours par cycle (les femmes à cycles longs sont plus avantagées).

La connaissance des mécanismes de la fécondité humaine et de ses manifestations est préalable à l'utilisation qui peut en être faite. Pourtant "l'acquisition de cette connaissance est un droit fondamental de la femme, de l'Homme, du Couple, en même temps qu'une promotion individuelle, comme pour toute connaissance. Cette information est toujours possible, quel que soit le niveau socio-culturel des intéressés : c'est un problème de pédagogie" (Dr. F. GUY).

NEMO PROPHETA IN PATRIA SUA

Les premières tentatives d'application des M.A.O. au Rwanda durent depuis 1979. Conformément aux critères adoptés en PFN, cela signifie une ancienneté plutôt minime. Toutefois, l'expérience même limitée et ponctuelle (Gikondo, Nyakabanda, Gikonko, Butare) permet de retenir une série de constatations plutôt contraire à certaines allégations.

1. La symptomatologie de la fertilité chez une femme rwandaise est lisible et comparable à celle d'autres pays. On observe souvent des cycles à phase lutéale raccourcie (8-10 jours) : "La femme rwandaise n'a pas de glaire", disait-on !

2. Les phénomènes pathologiques et surtout infectieux interviennent très rarement dans l'interprétation du

profil du cycle : "Les femmes rwandaises sont en majorité infectées" ! (un gynécologue du CHK).

3. La continence sexuelle périodique est praticable, le dialogue conjugal possible ; même si difficile au début, la collaboration des maris est assurée sous certaines conditions : "Le Rwandais ne sait pas se contrôler ... tous boivent, etc...", dit-on.

4. En milieu rural, la PFN passe mieux qu'en milieu urbain, suite à une plus grande stabilité de vie familiale à la campagne : "Les méthodes naturelles sont imposées chez les paysans" (un médecin).

5. L'analphabétisme n'est pas un obstacle majeur à la divulgation des M.A.O. : il suffit de savoir lire et calculer !

6. Les estimations rétrospectives et incomplètes semblent confirmer que l'efficacité pratique des M.A.O. est comparable à celle de la pilule dans les mêmes conditions socio-culturelles. Elle est tout à fait suffisante pour un bon espacement des naissances.

7. Un couple moyen nécessite d'être suivi de 6 à 12 mois pour atteindre une autonomie, objectif à court terme de la PFN.

8. La demande de la PFN sous n'importe quelle forme est encore très faible et exige une conscientisation patiente prolongée.

La méconnaissance de la PFN et de sa méthodologie au Rwanda demeure surprenante même chez ceux qui par leur vocation professionnelle ou sociale sont appelés à assister les familles dans leurs problèmes existentiels. Cela constitue un obstacle réel et majeur dans la formation à la "conscience de fertilité".

Car cette conscientisation constituait un deuxième volet de l'expérience rapportée. En général, tous les auditeurs sont ouverts et accueillants à l'information portant sur la parenté responsable. Il s'agit d'un travail à

long terme, travail difficile et exigeant, mais qui aboutit à un investissement humain considérable et payant dans l'avenir.

EN GUISE DE CONCLUSION

Il n'y a pas UNE planification familiale : il y a DES planifications familiales, bonnes ou mauvaises. Les "bonnes" respectent la "personne humaine, la liberté et les convictions morales et religieuses des couples" (Décret-Loi n° 3/17 du 16 janvier 1981), elles offrent un choix véritable aux familles en créant un service diversifié dans l'esprit de pluralisme respectueux.

La planification familiale qui prend pour point de départ le problème démographique sera toujours mauvaise. La parenté responsable, avant d'être justifiée par la dimension quantitative de la société, relève d'abord du "droit inaliénable de fonder une famille et de décider de l'espacement des naissances et du nombre d'enfants à mettre au monde en considérant pleinement leurs devoirs envers eux-mêmes, envers les enfants déjà nés, la famille et la société, dans une juste hiérarchie des valeurs" (Art. 3 de la Charte des Droits de la Famille). Le cadre de la planification familiale est donc beaucoup plus large et beaucoup plus personnalisé que le seul problème démographique. Ce dernier, étant une préoccupation stratégique des organisateurs de la vie sociale et économique, échappe à l'attention d'une famille concrète malgré tous les vibrants appels.

En bref, la planification familiale se présente comme inhérente à la personne humaine et dans n'importe quel contexte social.

Une bonne planification familiale évite des idées folles, telles que "le nombre d'enfants standardisé, la discrimination des familles nombreuses ...", et j'en passe.

D'abord car elles sont irréalistes, et ensuite car le potentiel humain est la première richesse de chaque pays à valoriser : l'homme est créateur et producteur

avant d'être consommateur.

Dans de telles situations, la PFN se propose comme une véritable ALTERNATIVE aux programmes technisés, médicalisés, professionnalisés et dépersonnalisés. Elle propose la prise en main de la destinée de la famille et de la société par chaque parent et par chaque individu, car tous sont concernés.

Le Dr. THAMASSINA BORKMAN, PH.D., professeur de Sociologie à l'Université George Mason aux Etats-Unis appelle cette alternative "une innovation sociale".

H. HOSER

Les époux ont le droit inaliénable de fonder une famille et de décider de l'espace-ment des naissances et du nombre d'enfants à mettre au monde, en considérant pleinement leurs devoirs envers eux-mêmes, envers les enfants déjà nés, la famille et la société, dans une juste hiérarchie des valeurs et en accord avec l'ordre moral objectif qui exclut le recours à la contraception, la stérilisation et l'avortement.

a) Les actes des pouvoirs publics ou d'organisations privées qui tendent à limiter en quelque manière la liberté des époux dans leurs décisions concernant leurs enfants constituent une grave offense à la dignité humaine et à la justice.

b) Dans les relations internationales, l'aide économique accordée pour le développement des peuples ne doit pas être conditionnée par l'acceptation de programmes de contraception, de stérilisation ou d'avortement.

c) La famille a droit à l'aide de la société pour la mise au monde et l'éducation des enfants. Les couples mariés qui ont une famille nombreuse ont droit à une aide appropriée, et ne doivent pas subir de discrimination. (Jean-Paul II, Charte des Droits de la Famille)

USAID et OMS face au planning familial

Le *planning familial* est un volet important de la coopération américaine à travers le monde. Si important que certains ont même imaginé que toute l'aide américaine aux pays en voie de développement était conditionnée par l'obligation faite à ces pays de s'engager dans un programme national d'espacement des naissances. Allégation qui est assurément démentie par les responsables américains.

Au Rwanda, par le canal de l'USAID (Agence Internationale de Développement des Etats-Unis), le gouvernement américain s'est engagé dans un programme d'appui à l'ONAPO (Office National de la Population). DIALOGUE a rencontré M. Allan V. GETSON, chargé de la santé publique de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique et a pu obtenir de sa part les précisions suivantes.

N.D.L.R.

QUELQUES PRINCIPES DE DEPART

Trois principes conditionnent toute assistance des Etats-Unis d'Amérique en matière de planning familial :

a) Cette assistance n'est jamais imposée. Le gouvernement américain ne fait que répondre aux demandes qui lui sont adressées.

b) Les Etats-Unis se refusent de collaborer à un programme de planning familial qui contraindrait la population à utiliser tel ou tel procédé contraceptif.

c) Les Etats-Unis demandent que ce programme présente toutes les méthodes possibles, laissant aux utilisateurs la liberté de choisir celle qui leur convient le mieux, y compris les méthodes naturelles.

Par conséquent, pour recevoir l'aide américaine, l'ONAPO a dû souscrire aux trois principes énoncés ci-dessus.

LA PORTEE DE L'ACCORD

L'accord signé entre les Etats-Unis et le Gouvernement Rwandais en août 1981 devrait durer cinq ans. Au terme de cet accord, 6,2 millions de dollars (soit, approximativement, 620 millions de francs rwandais) sont consacrés à épauler les services de l'ONAPO dans les secteurs suivants :

- Salaire d'un assistant technique pour un long terme (3 ans);
- Salaire d'assistants techniques pour un court terme (missions d'appui temporaires);
- Intervention dans le domaine de l'information et de l'éducation en matière de planning familial. Ainsi, l'aide américaine permet-elle de réaliser dans le pays des séminaires, des rencontres, des sessions de formateurs, la publication de brochures, de calendriers, émissions radiophoniques, etc...;
- Formation du personnel engagé dans le planning familial au Rwanda ou à l'étranger (bourses de stages);
- Fourniture d'équipement médical dans divers centres de santé se livrant à des consultations qui ont trait au planning familial : tables d'exams, instruments, frigos. Achat de 18 véhicules (un par préfecture et les autres au service du siège de Kigali);
- Fourniture de contraceptifs. (L'USAID n'est pas le seul fournisseur. D'autres organisations internationales de planning familial, comme le FNUAP et l'I.P.P.F. interviennent pour leur compte);
- Contribution à la mise sur place de services de planning familial dans divers centres de santé et hôpitaux du pays (salaires occasionnels ou primes accordées à certains cadres du personnel médical acceptant de s'y consacrer, en plus de leurs heures de travail !!!);
- Encouragement à la recherche notamment par le financement d'une enquête sur la fécondité dont les premiers résultats devraient être connus dans les prochains mois;

- Construction ou aménagement de quatre centres de santé, en liaison avec le programme de l'O.M.S., où seront intégrés tous les soins de "santé primaire" (y compris, bien entendu, la consultation de planning familial) à Kinyinya, en préfecture de Kigali, à Nkuli (Ruhengeri), à Kibizi (Butare) et probablement à Nyagahanga (Byumba).
- Construction du Centre de Formation de l'ONAPO à Kigali (Kacyiru).

UN CHANGEMENT DANS LA POLITIQUE AMERICAINE ?

Depuis quelques années, suite sans doute à ces changements d'opinion de la population américaine, la "politique" de l'USAID en matière de planning familial doit tenir compte toujours davantage des méthodes naturelles. Pour ne discriminer personne, l'USAID est prête à collaborer et à financer des programmes de planning familial qui impliqueraient aussi les méthodes naturelles. A cet effet, on annonce au Rwanda une rencontre prochaine entre le Dr. LANCTOR, Président de la Fédération Internationale pour la Promotion de la Famille (FIDAF), organisation catholique, les représentants de l'USAID et sans doute ceux de l'ONAPO et de l'Eglise.

Selon nos informations, il pourrait s'agir de l'élaboration d'un projet national de planning familial selon les méthodes naturelles.

N.D.L.R.

CONCLUSION

Selon les représentants de l'USAID de Kigali, la démarche américaine en matière de planning familial au Rwanda est donc très libérale et tolérante. Elle refuse toute exclusivité en matière de méthode. Elle ne veut violenter aucune conscience. Elle est prête à collaborer avec tous. Reste à le prouver sur le terrain.

L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) et le planning familial au Rwanda

"Que fait l'O.M.S. pour le planning familial au Rwanda ?" DIALOGUE a posé cette question ingénue à M. TOMASI, représentant de l'O.M.S. dans notre pays. La réponse fut déconcertante : "Rien ... et tout". Pour comprendre cette boutade, il est nécessaire de bien saisir la place et le fonctionnement des services de l'O.M.S. dans un pays déterminé.

N.D.L.R.

UNE AGENCE INTEGREE DANS LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'O.M.S. est une agence internationale dont le fonctionnement dépend entièrement des Etats qui font partie de cette organisation. Les Etats africains constituent une "région" de l'O.M.S. dont le comité régional est formé par les représentants de tous les Etats Membres et est l'organe suprême. Ce comité élit un directeur régional. C'est ce comité encore qui définit et fait appliquer la politique à réaliser dans la région.

Les agents de l'O.M.S. dans un pays déterminé travaillent donc en très étroite connexion avec les cadres nationaux. Ils n'ont pas d'autonomie ou de pouvoir de décision. Ils ne font qu'appuyer la politique sanitaire du gouvernement de ce pays, membre de l'O.M.S., conformément aux orientations prises collectivement au niveau régional. On peut donc dire que la "politique de planning familial" de l'O.M.S. dans un pays déterminé est celle qui est retenue par le gouvernement de ce pays.

LES SERVICES DE PLANNING FAMILIAL INTEGRES DANS LES CENTRES DE SANTE

Au Rwanda, l'O.M.S. travaille très étroitement avec le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales en vue d'intégrer tous les divers services de santé primaire jusque-là dispersés en diverses unités : centres de santé, centres nutritionnels, ONAPO, etc... La réorganisation ministérielle du 8 janvier 1984 consacre ce désir de réintégration.

"Le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales permettra désormais d'intégrer et de coordonner, beaucoup mieux que cela ne fut le cas, l'action à mener sur le plan des affaires sociales avec celles qui touchent la santé publique. Ces domaines constituent une entité de problèmes cohérente en soi. Ainsi, la planification et la promotion familiale, les centres nutritionnels, les problèmes démographiques, l'hygiène (...) retrouvent ainsi une vigueur nouvelle. Leur intégration avec la planification de la santé publique est destinée à rendre l'action de ce ministère toujours plus pertinente, plus visible et plus efficace".

Président HABYARIMANA,
Discours-Programme du 8/1/1984

Ces nouveaux centres de santé comprendront dans une seule unité les activités suivantes :

- a) La "Gestion" : Administration - statistiques - archives - pharmacie - entretien - supervision.
- b) La "Prévention" : Santé de la mère et de l'enfant et planning familial - Programme élargi de vaccination et de santé scolaire - Hygiène et assainissement - Surveillance épidémiologique.
- c) Les "Soins" : Soins ambulatoires - hospitalisation (30 lits, maternité, pédiatrie, laboratoire).

d) La "Promotion de la santé" : Education sanitaire et nutritionnelle - Animation sociale - Visites domiciliaires - Centres Nutritionnels.

e) La "Réhabilitation" : Récupération nutritionnelle et réhydratation des enfants.

Le planning familial, on le voit, est prévu à l'intérieur de la section "santé maternelle et infantile". Cette section n'est qu'une des composantes auxquelles les soins de santé primaire vont être intégrés dans les nouveaux centres de santé.

ET BIENTOT LES CHANTIERS

L'O.M.S. participera à la mise sur pied au cours des prochaines années d'un centre de santé restructuré dans chaque commune du Rwanda. Ce centre communal intégrera donc tous les services énumérés plus haut.

L'USAID s'est engagée à prendre à sa charge la construction de quatre centres. La Banque Mondiale en financerait dix autres. Le prix de construction ou de réaménagement d'un centre est estimé à 250.000 dollars, soit, approximativement 25 millions de francs rwandais.

DIALOGUE

Je serai un enfant
Au milieu des adultes
Et le jour et la nuit
Me seront mélodie

Les adultes avons tort
Les enfants ne crient pas
Ce qu'adultes bruit
Mélodie pour enfants

J'aime bien les enfants
Au repos du jour
Car pour la fleur
Le poète et le chanteur
La journée est l'adulte
Et le soir est l'enfant.

ALCYS GAPIRA

Une adaptation de la méthode Billings

L'Abbé Sylvain BOURGUET est bien connu au Rwanda. Préoccupé depuis longtemps du "développement intégral" des populations rurales de notre pays, on lui doit, à lui et à son équipe de la Commune de Nyakabanda, non seulement l'idée des Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente (CCDFP), mais encore le projet des Compagnons Fontainiers dont DIALOGUE s'est déjà fait l'écho. Ce qu'on sait peut-être moins c'est que l'Equipe de Nyakabanda fut la première à vulgariser dans le pays la méthode de planning familial attribuée au Dr. Billings.

Depuis, l'Abbé BOURGUET et son équipe ont eu le souci de poursuivre et d'améliorer leurs recherches dans le but de parvenir à de meilleurs résultats pratiques. Dans ce but, on s'est servi d'un rapport que le Dr. Kathleen DORAIRA a présenté au 3e Congrès de l'INTERNATIONAL FEDERATION FOR FAMILY LIFE. Ce rapport a été publié dans le numéro de juillet 1981 du BULLETIN OF THE NATURAL FAMILY PLANNING, à New-Delhi. Le Dr. DORAIRA est directeur de programme à l'INDIAN SOCIAL INSTITUTE à New-Delhi.

L'équipe de Nyakabanda a préparé une causerie - en kinyarwanda - exposant la méthode Billings, révisée par le Dr DORAIRA, à l'usage des centres de santé, des centres sociaux de développement ou même à des réunions de la population. Une traduction française a même été faite à l'usage de DIALOGUE. Nous ne pouvons malheureusement pas la reproduire ici, vu la longueur du texte et sa technicité. Mais nos lecteurs pourraient sans doute l'obtenir auprès de son auteur.

Nous aurions aimé cependant connaître l'écho et les résultats d'un tel enseignement auprès de la population rurale qui en a bénéficié. Il est sans doute trop tôt pour tirer des conséquences définitives. Mais DIALOGUE souhaiterait quand même connaître et faire con-

naître quelques résultats - même incomplets - de l'application de la méthode Billings dans le pays. Cette invitation ne s'adresse pas seulement au CCDFP de Nyakabanda, mais à tous les autres centres et à toutes personnes qui ont tenté de propager les méthodes naturelles, en particulier dans les zones rurales du pays. Nous quitterions ainsi le domaine du discours théorique et des intentions pour évaluer sur le terrain l'applicabilité ou la non-applicabilité, le succès ou l'échec des méthodes naturelles. Nous espérons que notre appel suscitera quelques échos.

A l'intention des lecteurs qui désirent connaître les travaux du Dr DORAIRA, nous livrons les informations qui suivent. (Source : Le Dr Hoser, médecin directeur du Centre de Santé de Gikondo, à Kigali).

N.D.I.R.

DES ADAPTATIONS DE LA METHODE BILLINGS

Elles sont proposées çà et là, avec ou sans l'assentiment de ses créateurs. Elles visent à en simplifier l'enseignement ou à réduire, sans diminuer l'efficacité pratique, la période de continence dont la durée parfois prolongée est rendue souvent responsable des abandons et des échecs.

Une des adaptations les plus significatives semble être la MODIFIED MUCUS METHOD du Dr. Kathleen DORAIRA de New-Delhi, qui apporte cinq modifications à la Méthode Billings et publie des statistiques démontrant l'excellente efficacité de cette présentation :

Modification 1 et 2 : la continence est limitée à la période fertile c'est-à-dire aux jours de glaire de type fertile, et aux deux jours et deux nuits qui suivent sa disparition, soit 4 à 6 jours seulement par cycle, selon les enquêtes réalisées. Le Dr. DORAIRA définit comme glaire fertile celle qui s'accompagne de la sensation d'humidité, qu'elle soit elle-même épaisse ou fluide, opaque ou transparente, collante ou glissante alors que la glaire infertile est celle qui s'accompagne de la sensation de sécheresse.

Modification 3 : dans la période pré-ovulatoire, les relations sexuelles sont autorisées tous les jours "secs" et non pas un jour sur deux, à condition que la femme, après une toilette le matin suivant la relation, ait bien constaté la sensation de sécheresse tout au long de la journée.

Modification 4 : les quatre premiers jours des règles sont stériles ainsi que les jours marqués par quelques pertes brunâtres si elles sont accompagnées de la sensation de sécheresse.

Modification 5 : pour le premier cycle d'observation, K. DORAIRA n'exige pas la continence complète demandée par les Billings mais applique la méthode Billings stricte.

DISCOURS DU PRESIDENT HABYARIMANA A BUTARE

LE 17 OCTOBRE 1983

Le Président de la République a rappelé aux responsables de l'ONAPU et à ceux qui sont chargés de conseiller l'Etat en matière démographique les points suivants :

- 1° Il faut vulgariser les méthodes de contrôle de naissances... Il ne faut privilégier aucune méthode. Les parents devront faire leur choix, selon leurs convictions philosophiques, leur volonté et leur possibilité.
- 2° Il faut avoir à l'esprit que plusieurs théories sont vulgarisées dans un but commercial pour que les produits puissent rapporter des bénéfices... Il faut rechercher la méthode la moins onéreuse et la plus compatible avec notre culture.
- 3° Les pays développés cherchent actuellement les moyens de relever la croissance de leurs populations. Nous ne devons pas en arriver là, en tombant dans l'excès.

A.R.P., 18/10/1983

Religion traditionnelle rwandaise et problème démographique

La sagesse et la religion traditionnelles rwandaises ignorent superbement Butlings, Ogino ou le Dépo-Provena. Mais elles ne sont pas indifférentes au fait de la procréation.

Cette pensée a marqué et façonné pendant des siècles l'âme rwandaise. Sans doute, il ne faut pas attendre de ces anciennes conceptions des indications ou des orientations précises en matière démographique. Mais ce serait une erreur de ne pas en tenir compte lorsqu'on veut mettre en place une politique démographique nationale. Au risque de blesser et de meurtrir l'âme de tout un peuple !

Le Père Bernardin MIZUNGU, bien connu par ses écrits sur la religion traditionnelle rwandaise, est bien indiqué pour nous livrer ce point de vue.

N.D.L.R.

EMERGENCE DU PROBLÈME

Il n'y a pas si longtemps, le Rwanda se disait : *Rwanda mugari nwa Gasabo* (Rwanda, le vaste pays dont le berceau est à Gasabo). Il n'y a pas si longtemps, on croyait à l'étymologie du nom Rwanda dont la racine est (-anda), ce qui veut dire : une étendue presque illimitée. Que pouvait-il y avoir en dehors du Rwanda ? Pas grand'chose, pensait-on. On parlait de : *Ishyamba kungu y'ishyamba* (le lointain derrière la forêt), à propos des autres pays étrangers, avec un sentiment de fierté nationale et de hauteur par rapport à d'autres nations. On nous avait bien dit : *Imana yitwaga ahandi igatanga i Rwanda* (Imana passe la journée ailleurs, mais le soir il vient passer la nuit chez lui au Rwanda). Il n'y a pas si longtemps, cette vision des choses plaisait à tous les rwandais.

Le Rwanda, une nation aux ambitions vastes comme le monde. Il n'y a pas si longtemps, la mosaïque de principautés et de royaumes qui se partageaient naguère le territoire rwandais a été unifiée. La mystique expansionniste du pays se lit encore dans les poèmes guerriers. Le rwandais, abrité derrière son bouclier, arc et flèches dans une main, lance dans une autre, patrouillant sur les champs de Mars ou montant à l'assaut d'un pays voisin, n'avait qu'une ambition : les limites du Rwanda doivent épouser celles de la terre. Cet idéal se lit dans la formule combien significative pour l'époque : *Aho u Rwanda rutwaga inkungu n'inkenge* (là où les assises du Rwanda coïncident avec les confins de la terre).

De ce Rwanda de rêve, nous sommes passés au Rwanda de la Deuxième République, avec des réalités moins euphoriques. Son étendue est strictement et définitivement contenue dans les limites laissées par la colonisation, c'est-à-dire amputée du tiers de son territoire, situé au-delà des volcans. Brutalement projeté dans une compétition internationale, enclavé dans ses montagnes sans porte de sortie directe sur les voies maritimes, avec un sol et un sous-sol aux moyens limités, le Rwanda d'aujourd'hui mesure ses limites avec un sentiment poignant.

Sur un autre plan, dans le contexte d'expansion géographique de naguère, la croissance démographique était le fer de la lance. Les naissances les plus nombreuses étaient encouragées par tous les moyens. Quelques témoignages nous le rappellent. Un aède l'a bien dit : *Uwubiyaga gutera ababyeyi ineza* (se reproduire en ses enfants réjouit les parents). La stérilité féminine était la cause exemplaire de divorce permis. Une fille qui ne réussissait pas à se faire marier était considérée comme un être râlé. Une maman qui donnait naissance à sept enfants recevait une décoration à laquelle étaient attachés bien des privilèges. À partir du septième enfant, ils portaient le nom numérique. C'est ainsi qu'on a des Nyandwi (le septième), Nyaminani (le huitième), Nyabyenda (le neuvième), Nyiracumi (la dixième), Misago (le onzième). L'enfant était considéré comme l'insigne

bénédiction d'Imana. Et la procréation des parents était considérée comme une collaboration ministérielle dont l'acte d'engendrement revient en premier lieu à Imana lui-même. Un proverbe exprime cette conviction : *Habyana Imana abantu bakavuka* (Imana engendre les enfants et les confie aux soins des hommes).

Ces quelques rappels montrent que la tradition rwandaise tend à faire respecter la vie et à la valoriser par tous les moyens. Ainsi on se trouve aux antipodes des projets qui tendent à la limiter de quelque façon que ce soit. S'il faut être réaliste pour reconnaître que la croissance démographique doit tenir compte des possibilités du pays, il faut être également réaliste pour reconnaître que la courant traditionnel doit être pris en considération sous peine de provoquer des conflits culturels. On ne peut pas changer un idéal de vie sans précautions.

DIMENSION RELIGIEUSE DU PROBLEME

Depuis un certain temps nous osons dire que le Rwanda n'a attendu ni le christianisme ni l'Islam pour savoir s'il existe un Dieu qui a créé notre univers et tous ses habitants et que l'homme est le roi de cette création.

Ce Dieu porte le nom d'Imana. Son gouvernement du monde utilise des intermédiaires naturels pour le bien de l'homme. Les premiers médiateurs tout indiqués sont nos ancêtres défunts et nos chefs vivants. A l'échelon inférieur servent d'intermédiaires également les forces déposées dans les éléments de la nature matérielle. Pour entrer en relation avec Imana et les intermédiaires, l'homme rwandais traditionnel considère toute la vie comme une célébration de la louange de Dieu, une communion avec nos frères humains et un usage religieux des réalités de ce monde.

Tout en sachant qu'Imana a créé les hommes de tous les pays, nos ancêtres pensaient que le Rwanda était son pays de prédilection. S'il passe la journée ailleurs, le soir il vient se reposer chez lui au Rwanda ! Les autorités sont considérées comme des ministres d'Imana. Un poème est éloquent à ce propos : *Imukama wya akamukwa*

n'Imana, *nawe abakubwira, amata agabwira* ... (le souverain que voici boit le lait trait par Imana, à son tour il trait pour nous, ainsi le lait devient abondant...). Le travail ordinaire est considéré lui-même comme fécond parce qu'il est pénétré et assumé dans une action d'Imana qui le sous-tend. Écoutons quelques proverbes : *Ukubwira n'Imana agubwira azi gubwira* (Celui pour qui Imana cultive s'imaginer qu'il sait cultiver). *Uwo Imana ibaye ibye agubwira abusha abandi gubwira* (Celui à qui Imana donne une miche de pâte s'imaginer qu'il cultive mieux que les autres). *Uwo Imana imenye amata ntigumaze amaboko* (Celui pour qui Imana renverse le lait, on ne le redresse pas par les bras).

De cette vision se dégage l'idée que l'homme et son environnement cosmique sont des réalités sacrées. Que seul Imana en est le maître absolu. Que les hommes ne sont que des gérants et des ministres de la providence divine. Sous peine de heurter ce sentiment religieux et violer la conscience nationale, des solutions du problème démographique actuel doivent tenir compte de cette conception de la vie.

PRINCIPES DE SOLUTIONS

Une vision traditionnelle de la vie, telle qu'on vient de l'évoquer, peut faire sourire. D'aucuns peuvent ne pas prendre au sérieux une présentation symbolique des problèmes sérieux, telle que celle du langage des proverbes ou formules populaires aux apparences naïves. D'autres peuvent penser que la religion n'est d'aucune utilité pour la solution des problèmes d'ordre économique. Beaucoup oublient souvent les lois du changement culturel. Un facteur culturel, ayant une place importante dans la cohérence d'un système social donné, ne disparaît sans créer de perturbation que lorsqu'il est remplacé par un autre à la fois valable et digestible. Autrement, il faut s'attendre toujours à une réaction de rejet. C'est en considérant ces quelques coordonnées de la problématique, que je propose cinq principes de solutions que nous offre la religion rwandaise traditionnelle.

◆ ABASANGIRA UBUSA BITAMA IBISAMBO :

"Ceux qui partagent un repas de famine se traitent mutuellement de gourmands".

Nous avons ici une expression du mécanisme interne de sous-équipement. Inutile de faire appel aux sentiments de fraternité lorsque les estomacs sont vides. Si la nourriture n'est pas suffisante, les plus forts se la réservent. Puis c'est la guerre. La solution unique est de chercher à augmenter la nourriture pour tous et de la partager le moins injustement possible.

◆ ABAGIYE IMANA IMANA IRABASANGA :

"Ceux qui tiennent conseil Imana les rejoint".

Ainsi sommes-nous avertis que tous changements profonds exigent conscientisation et concertation pour dégager un consensus populaire afin de faire avaliser par le peuple les mesures qui s'imposent. Et comme l'union fait la force, une volonté nationale braquée sur un objectif commun est capable de beaucoup de choses.

◆ IMANA IRAFASHIWA :

"Imana se fait aider".

En face d'un problème majeur comme celui de la démographie, tous les citoyens, chacun selon ses capacités, doivent prendre leurs responsabilités. Il ne faut pas attendre de recevoir des solutions toutes faites. Les solutions seront à la mesure de la sueur du front de tout le monde. Les autorités ne déchargent personne de sa collaboration. Au contraire, elles doivent la susciter, l'encourager et la coordonner.

◆ AGAHANGA K'UMUGABO GAHANGURWA N'UMAKARENYE :

"La petite tête d'un homme est ébréchée par celui qui l'a créée".

C'est clair et net. Seul le créateur a droit sur la vie humaine. Ni le sujet lui-même, ni l'Etat, ni qui que ce soit ne peut s'arroger ce droit divin. Cette voie est donc écartée pour toute solution démographique visant à supprimer les vies humaines déjà existantes. Cette intangibilité vitale ne concerne pas uniquement la suppression totale, mais également une quelconque diminution. Le verbe utilisé dans le proverbe dit bien : "Guhangurwa" (= être ébréché).

◆ IMANA ITERA AMAPFA ITEGEKA N'AHU BAZAHANA :

"Imana envoie la disette tout en prévoyant où l'on ira chercher les vivres".

Dans son histoire, le Rwanda a connu des famines et sa population a déjà eu recours à la solution que propose ce proverbe. Cette recherche de vivres revêtait deux formes : aller se ravitailler et revenir dans le pays ou émigrer définitivement là où les conditions de vie sont meilleures.

Cinq principes, exprimés dans des proverbes connus et acceptés par la tradition rwandaise, pourraient contribuer à la recherche de solutions au problème démographique. Quatre lignes se dégagent :

- a) On ne peut d'aucune manière porter atteinte à la vie humaine.
- b) L'"étranger" pourrait nous aider, soit en nous prodiguant des vivres, soit en acceptant sur ses terres le surplus de notre population.
- c) Il faut tirer partie de toutes nos ressources naturelles et mieux utiliser notre territoire.
- d) La responsabilité de chacun (et pas seulement du gouvernement) doit être engagée.

B. MUZUNGU

L'Islam et le planning familial

Il n'y a pas de "clergé" en Islam. Mais des juristes commentent le Coran ou la Sunna pour en tirer des applications pratiques et contemporaines. On ne trouve pas dans le Coran des précisions concernant le planning familial. La meilleure conclusion en la matière est encore la déclaration finale publiée à Rabat (Maroc), au terme d'un Congrès qui avait réunit 69 juristes, médecins, sociologues et démographes de 23 pays musulmans sur le thème de l'"Islam face à la régulation des naissances".

Nous publions ce texte, puisé dans le Bulletin "SE COMPRENDRE", rédigé par le Père Maurice BORRMANS, octobre 1979.

M.D.L.R.

1° La loi islamique, grâce aux dispositions légales dont elle entoure la famille, a démontré son souci de la protéger, d'en garantir la santé et d'aviser à ses besoins, tout en ne laissant aucune place à l'intervention de facteurs éventuels qui en dissoudraient ou en affaibliraient la constitution.

2° La loi islamique, grâce à ses dispositions légales, entend bien traiter la famille musulmane en fonction des circonstances nouvelles et lui préciser celles qui sont les solutions saines et sûres.

3° La loi islamique autorise la famille musulmane à être plus clairovoyante envers elle-même en matière de natalité, que la raison en soit le nombre trop grand ou trop restreint des enfants. Elle lui reconnaît le droit de traiter adéquatement le problème de la stérilité et de régulariser l'espacement des grossesses, en recourant pour cela à tous les moyens reconnus par la loi et assurant toute garantie.

4° Le Congrès a abordé le problème de la stérilisation. Il a pensé pouvoir adopter, à ce sujet, l'opinion du Conseil des Recherches Islamiques de l'Université al-Azhar (Le Caire) concernant ce grave problème, à savoir que le recours aux techniques qui entraînent la stérilisation ne saurait être considéré comme un acte licite, eu égard à la loi, qu'il s'agisse des deux conjoints eux-mêmes ou de toute autre personne.

5° Quant au problème de l'avortement, qui consiste à expulser le fœtus hors de l'utérus pour s'en débarrasser, le Congrès est de l'opinion que tous les juristes musulmans sont d'accord pour le déclarer religieusement interdit (haram) après le quatrième mois, sauf en cas de nécessité extrême, c'est-à-dire pour sauver la vie de la mère. En outre, la "saine opinion" va jusqu'à l'interdire (mamnû') en n'importe quelle autre période de la grossesse, sauf en cas de nécessité extrême, pour mieux protéger la vie de la mère, nonobstant l'existence de multiples opinions, chez les juristes, à ce sujet.

M. BORRMANS



La question de "la limitation des naissances" a été posée du vivant même du Prophète de l'Islam, parallèlement d'ailleurs à des passages du Coran qui exaltent le couple et la vie transmise, comme dans l'introduction de la Sourate Quatrième intitulée : "Les femmes".

"O Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et qui, ayant créé de celui-ci une épouse, fit naître de leur union un grand nombre d'hommes et de femmes. Craignez Dieu que vous invoquez dans vos requêtes mutuelles; craignez de rompre les liens du sang. Certes, Dieu vous observe".

Point de vue protestant

Le Secrétariat Général de l'Eglise Presbytérienne au Rwanda (E.P.R.) a organisé une rencontre sur le thème : Les Eglises Protestantes face à l'explosion démographique au Rwanda. Y étaient invités les Représentants Légaux des Eglises Protestantes, le Secrétaire Général du Conseil Protestant du Rwanda (C.P.R.), l'ONAPO (Office National de la Population), l'Eglise Catholique. Cette dernière était représentée par Mlle NYIRAMUTARABIRWA Felicia. C'était le 28 Février 1984 et une soixantaine de personnes y ont pris part.

Selon le Pasteur Jean UTMABAHITU, Secrétaire Général du Conseil Protestant du Rwanda (C.P.R.), les Eglises Protestantes n'ont pas encore arrêté une position commune en matière de Planning Familial. Chaque Eglise devrait d'abord se pencher sur la question au sein de ses organes. Une vision commune ne pourra être dégagée qu'une fois rassemblés et confrontés les points de vue de toutes les Eglises.

Nous remercions cependant le Pasteur Michel TWA-GRAYEZU, représentant légal de l'Eglise Presbytérienne au Rwanda, de nous donner ci-dessous son point de vue étayé de références bibliques et théologiques.

Nous sommes heureux d'ouvrir nos colonnes aux représentants d'Eglises chrétiennes non-catholiques.

Pour DIALOGUE, le mot "chrétien" ne cache aucune exclusive!

N.D.L.R.

L'ENSEIGNEMENT BIBLIQUE SUR LA PROCREATION HUMAINE

La norme de la foi chrétienne consiste en la parole de Dieu lue et puisée de la Bible. Pour le protestantisme la vie morale du Chrétien est définie par cette parole de Dieu qui interpelle l'homme dans sa prise de responsa-

bilité à l'égard de lui-même, de sa vie sociale, politique et économique et à l'égard du Dieu révélé en Jésus-Christ.

Une telle conviction de suffisance de la Parole vivante créatrice et exigeante de Dieu prend au sérieux la présence active du Saint-Esprit qui actualise et concrétise cette parole. Le protestantisme se garde de devoir émettre des règles générales de vie morale des peuples.

La parole universelle de Dieu s'adresse à chaque peuple et à chaque individu dans son contexte, dans sa culture et vient répondre à ses besoins particuliers.

Ceci dit, passons maintenant à la prise en considération de la parole de Dieu sur la procréation humaine.

L'ANCIEN TESTAMENT ET LA PROCREATION HUMAINE

1) Dès la création, l'homme a reçu le pouvoir de devenir cocréateur de Dieu. Il dispose dans sa nature de la force de procréation. Cette force est de même nature que celle de l'être animal. L'enseignement biblique la caractérise de bénédiction divine. Dans le pouvoir de procréation l'homme est aussi béni que l'animal. La formule biblique de bénédiction est identique entre l'homme et l'animal.

Gen. 1/22 : Aux animaux, "Dieu les bénit en disant : *Soyez féconds, multipliez et remplissez les eaux des mers et que les oiseaux multiplient sur la terre*".

Gen. 1/28 : Aux hommes : "Dieu les bénit et Dieu leur dit : *Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre*".

Gen. 9/1,7 : La même bénédiction sera répétée à l'homme après le déluge : "Soyez féconds, multipliez et remplissez la terre".

Cependant l'homme reçoit la responsabilité de devoir

dominer la nature et de l'assujettir. L'homme ne devra donc pas se laisser dominer par la nature y compris la sienne sauf en cas de démission de sa responsabilité humaine pour s'arrêter au stade de la nature animale (cf. Ps. 8). C'est de l'homme que viendra la salut de la création dans le cas où celui-là arrivera à assumer sa véritable responsabilité vis-à-vis de Dieu. (Le cas de Noé lors du déluge, cf. Rom. 8/22 ss).

Pour pouvoir garantir à l'homme de la nourriture, Dieu lui accorde de pouvoir se nourrir de la création : animaux et herbes vertes. mais il protège la vie et interdit la torture de ses créatures. L'homme peut manger de la chair des animaux. Mais il lui est défendu de verser le sang de l'homme (Gen. 9/2 ss). Toute personne qui vient sur la terre est protégée par Dieu.

Nous pouvons comprendre de ce passage que l'équilibre de la nourriture et des consommateurs doit être maintenu pour que la faim n'exige pas la liquidation de l'être humain.

2) Durant tout l'Ancien Testament, la postérité fut considérée comme la continuité de la vie du père de famille et comme la pérennité de la bénédiction divine à son égard. Abraham, alors sans fils dans sa vieillesse, sera béni concrètement parce qu'il sera le père d'une grande nation (Gen. 12/2). Le pouvoir procréateur devra être placé constamment devant Dieu et devra être employé pour transmettre la vie. L'égoïsme dans l'ordre procréateur sera puni impitoyablement de mort. Onan, fils de Judas qui, dans la condition du lévirat, refuse délibérément d'assurer la postérité à son frère feu doit être puni de mort (cf. Gen. 38/1 ss).

3) Durant l'Ancien Testament, l'enfant est l'objet de la joie des parents. Les fils sont comme des plants d'olivier autour de la table, les filles comme des colonnes sculptées qui font l'ornement des palais (Ps. 128/3 ; 144/12).

Dans une société où régnerait la justice, la paix et la joie du royaume de Dieu, la question du contrôle des naissances n'aurait pas effectivement de place. Mais on ne doit pas aussi perdre de vue cette réalité du royaume de Dieu dont les fondements sont déjà posés dans le monde. "A présent, ce que nous voyons est semblable à une image obscurcie reflétée par un miroir" (I Cor. 13/12). Sur le chemin du Royaume de Dieu, nous sommes privés parfois de la joie du Royaume y compris du plus grand nombre d'enfants que nous aurions aimé avoir. Cette privation n'a tout de même rien de commun avec des motivations égoïstes. La responsabilité de l'avenir de l'être humain vis-à-vis de Dieu se situe à la fois au niveau personnel, conjugal et national. Les vues de la foi et l'entendement de l'engagement chrétien doivent tenir compte de cette triple dimension.

Nous avons longuement parlé du planning familial du point de vue des époux et de leurs enfants. Nous ne saurions oublier ceux, médecins et infirmières par exemple, qui s'en occupent continuellement. Au stade actuel, nous ne pouvons dire que trois choses:

- (a) La liberté de décision quant au planning familial, qui à nos yeux doit être consentie aux époux, doit être laissée aussi aux médecins et aux infirmières chrétiens. Les personnes s'occupant de santé et de guérison doivent elles aussi s'interroger "en toute conscience chrétienne" et procéder à un "choix positif effectué devant Dieu" quand elles ont à orienter les malades.
- (b) Médecins et infirmières chrétiens ne doivent jamais succomber à la tentation de traiter les malades comme de simples "cas", surtout quand ils ont à s'occuper de beaucoup de malades. La recherche du succès quantitatif est un danger permanent. Traiter chrétiennement, avec humanité et gentillesse, un faible nombre de malades, est plus profitable à la longue qu'en traiter un grand nombre à la hâte. Le planning familial est fait pour l'homme, et non l'homme pour le planning familial.
- (c) Ayant une magnifique occasion d'approcher les personnes qui font appel à eux, médecins et infirmières chrétiens peuvent montrer à leurs malades le côté positif du planning familial, conçu pour le bien des enfants déjà nés ou à naître en nombre raisonnable. Comme nous l'a écrit l'évêque Newbigin dans une lettre à l'auteur du présent article: "Le planning familial ne saurait être préconisé que dans l'intérêt des enfants."

John W. Sadiq, Evêque Protestant de l'Eglise de l'Inde du Nord

L'apôtre Paul définit ainsi le Royaume de Dieu :

"Le Royaume de Dieu n'est pas une affaire de Paroles mais de puissance. Il n'est pas une affaire de nourriture et de boisson mais de justice, de paix et de joie que donne le Saint-Esprit" (cf. I Cor. 4/20 ; Rom.14/17).

La transmission de la vie ne peut plus se situer ailleurs que dans l'éthique du Royaume de Dieu qui consiste en la justice, la paix et la joie. Ces trois notions sont liées et elles se complètent harmonieusement. Dans des préoccupations qui nous concernent ici, la justice implique la répartition des biens matériels qui puisse permettre à tout le monde la jouissance du bien-être. La paix résulte du climat de reconnaissance mutuelle entre individus de l'amour, des droits fondamentaux, de privilèges et d'équité. La joie coiffe ces deux premiers. Elle en devient le fruit. Elle signifie le climat de consolation et d'encouragement vécu dans la Communauté et dans la société. Elle consiste en souci partagé. Ce dernier nous paraît plus en relation avec les naissances que les deux premiers. Pendant que la justice et la paix consistent avant tout en des réalités de dimensions socio-économiques, la joie s'épanouit de l'intérieur de l'individu.

Les enfants procurent la joie aux parents et à la société mais ils peuvent aussi causer de l'inquiétude, des troubles et du désordre profondément social. L'enfant qui pousse bien et dont l'avenir est florissant engendre la joie, tandis que l'enfant qui souffre de maladies de carence alimentaire et dont l'avenir familial et social est précaire cause beaucoup de peine aux parents et à la société. Le commandement du Royaume de Dieu consiste en l'Amour : *"Tu aimes-tu ton prochain comme toi-même"*.

L'éthique du Royaume de Dieu et son commandement doivent motiver l'homme dans son pouvoir de transmission de la vie, à la prise de conscience de l'avenir individuel et social de celui qu'il destine à la vie; ce qui implique également l'attitude de position provisoire dans le contrôle des naissances.

LE NOUVEAU TESTAMENT ET LA PROCREATION

L'accent de toute la procréation humaine dans le Nouveau Testament se situe au niveau du Royaume de Dieu. Avant les préoccupations matérielles, Jésus-Christ dit: *"Cherchez d'abord le Royaume et la justice de Dieu. Les autres choses vous seront données par-dessus"* (Mt. 6/33). Un élément nouveau est aussi introduit dans la vie sociale en vue du service du Royaume de Dieu. Des eunuques qui se rendent comme tels à cause du Royaume des Cieux (Mt. 19/12 ; I Cor. 7/8). La vie ne peut plus être vécue sans but. Le royaume de Dieu doit motiver l'aujourd'hui de l'homme et toute sa santé morale en convergence vers la plénitude de vie en Dieu.

LES METHODES DE CONTROLE DES NAISSANCES

Les méthodes de contrôle des naissances, comme les structures politico-économico-sociales sont étrangères à la Bible. Celle-ci, nous le savons bien, ne donne pas des prescriptions, à la coranique, des règles figées de vie sociale. On ne peut s'approcher de la Bible pour y trouver des méthodes idéales de contrôle des naissances recommandées par le ciel. La régulation des naissances est du domaine du temporel. Elle est provisoire, sociale, contextuelle et perpétuellement relative. Toutes les méthodes que l'homme invente doivent respecter ce caractère. Elles doivent exister afin de pouvoir présenter à l'homme la diversité d'adaptation et sauvegarder la survie de l'humanité, son pouvoir naturel de procréation et lui permettre d'exercer sa responsabilité de cocréateur de Dieu vis-à-vis de lui-même, de la société et de Dieu.

M. TWAGIRAYEZU

NOTRE PROCHAIN NUMERO :

DOSSIER : *Savendo NAVIGIZIKI*



L'ONAPO et les «Méthodes Naturelles»

J'aimerais livrer au grand public une discussion fréquente dans notre milieu. Une audience plus large me permettra de vérifier le bien fondé de ma pensée. Il s'agit de l'ONAPO, de ses fins et attributions.

Le but assigné à cet office est de faire comprendre à toutes les couches de la population rwandaise les problèmes relatifs à la surpopulation par le moyen d'information d'éducation, mais en respectant toujours les droits de la personne humaine, la liberté des époux, leur coutume et leur religion.

Le débat pourrait se résumer comme ceci : certains milieux catholiques "accusent" l'ONAPO sous prétexte que son programme d'information n'envisage pas un enseignement approprié sur les "méthodes dites naturelles". Pire encore, on dit que les milieux officiels de l'ONAPO se moquent de ces méthodes. Beaucoup de catholiques sont blessés de cette attitude. On leur répond alors que l'ONAPO n'exprime pas la pensée officielle des principaux responsables du pays. Mais on peut craindre que les dirigeants s'attribuent un jour le succès de l'ONAPO, tout en faisant retomber sur cet Office la responsabilité de violations du droit de la personne humaine, des époux, etc., si le cas se présentait.

Cette situation peut être dangereuse : certaines responsabilités disparaissent, du moment qu'il n'y a plus de vrais responsables ! Et dans ce cas, toutes les injustices sont possibles.

Je viens de lire un article dans le journal IMWAHO, n° 510. On parle des méthodes dites "artificielles" alors qu'on ne donne aucune indication sur les méthodes dites "naturelles". Qu'en est-il du droit des époux à choisir selon leur conscience la méthode de leur choix si on leur cache les méthodes "naturelles" ? Les catholiques auraient le droit, dans ce cas, de soupçonner l'ONAPO de manipuler l'opinion rwandaise sur

une question si fondamentale en se servant de la plate forme puissante de l'information officielle, puisqu'il est avéré que cet Office en dispose largement.

Pour nous détromper sur ce point, nous attendons des responsables de l'ONAPO une explication qui clarifierait ses positions par rapport aux méthodes "naturelles".

Par ailleurs, on entend dire parfois que l'aide extérieure dont bénéficie le Rwanda serait conditionnée par les baillleurs de fonds à l'application d'un programme déterminé de régulation de naissances. Bien sûr, toute aide est en quelque sorte "conditionnée". Et si c'était vrai, ce serait injuste de ne s'en prendre qu'à l'ONAPO. Il faudrait plutôt se demander si l'ensemble de l'aide extérieure est orienté pour le bien de la population, et en particulier pour compléter l'effort de développement des plus pauvres. Rien ne sert à critiquer l'aide étrangère destinée à fournir des contraceptifs si on se tait lorsque d'autres fonds étrangers sont détournés vers des fins contraires aux besoins des plus démunis !

Je voudrais signaler aussi qu'il existe dans le pays des actions orientées vers l'information de la population aux méthodes dites naturelles. Il y a même des équipes préparées pour cette animation et qui travaillent dans quelques centres paroissiaux et autres. Malheureusement, je dirais qu'ils travaillent un peu "à contre-courant" et même "clandestinement". N'y a-t-il pas moyen d'harmoniser ces efforts et même de les intégrer - sans pour autant les récupérer - dans les services de l'ONAPO ? Cela dépendra des clarifications que nous demandons à l'ONAPO sur sa position face "aux méthodes naturelles". Mieux encore, dans le budget alloué à l'Office, une part ne pourrait-elle pas être consacrée à soutenir l'effort de ces groupes qui travaillent déjà dans l'optique des "méthodes naturelles" ? Mais ces groupes accepteraient-ils cette intégration s'ils doutent des objectifs poursuivis par l'ONAPO ?

L. ESNOLA

Actualités rwandaises

Secteur privé et Fonction Publique

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, Monsieur HABIVAKARE François, a rencontré les employeurs du secteur privé le 20 février 1984 au Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandais.

Après les discours du Ministre et du Directeur de l'Emploi, on passa aux discussions avec les interventions notamment des Directeurs de la Sécurité Sociale et de la Caisse Sociale.

Par souci d'information, nous livrons à nos lecteurs quelques résultats de cette rencontre.

N.D.L.R.

ORGANISATION DU MARCHE DE L'EMPLOI

Selon l'Arrêté Présidentiel du 17 Avril 1978, tout demandeur d'emploi doit s'inscrire aux services du placement et du contrôle de l'emploi (art.3). Tout employeur doit déclarer au Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle toute vacance d'emploi dans ses services (art.2). L'arrêté présidentiel a pour but de permettre au dit Ministère de centraliser toutes les offres d'emploi et de placer les travailleurs de façon à créer un équilibre régional et ethnique. Et sauvegarder ainsi un bon climat social et politique.

A ce sujet le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle a lancé une enquête sur le besoin en personnel auprès de 844 entreprises déclarées, en janvier 1983. Seules 211 réponses ont été récoltées à ce jour (février 1984) malgré l'invitation de rentrer tous les questionnaires au plus tard le 15 mars 1983. Dans ces conditions, le Ministre de

la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle ne peut évidemment pas s'acquitter de sa tâche. Il rencontre précisément des difficultés dont les plus spécifiques sont les suivantes :

- Insuffisance d'une main d'oeuvre qualifiée.
- Embauches directes par les entreprises à l'insu des services de la main d'oeuvre.
- Non affiliation des travailleurs à la Caisse Sociale.
- Embauches d'abord, puis transmission de l'offre d'emploi sans précision si l'offre est encore disponible.
- Recrutement des étrangers sans l'accord des services compétents alors que "aucun expatrié ne peut entrer au Rwanda pour y travailler sans que l'employeur dispose déjà du droit de son embauche".

Car en ce qui concerne les travailleurs étrangers, les autorisations ne sont accordées qu'en considération de la non disponibilité de nationaux qualifiés. Et l'on doit joindre à l'expatrié un travailleur national pour bénéficier de la même expérience et prendre la relève en temps opportun.

Si les employeurs du secteur privé ne veulent pas se conformer de bon gré à ces directives (relatives au marché de l'emploi), le Ministère concerné usera de force.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Il est nécessaire d'assurer aux candidats au travail une véritable formation professionnelle. Surtout aux jeunes sans aucune formation. Des démarches sont en cours pour la mise sur pied d'un CENTRE NATIONAL DE FORMATION ET DE PROMOTION PROFESSIONNELLES. Il tiendrait à la responsabilité des services publics et des entreprises privées (groupements, moyennes et petites entreprises) toute une infrastructure pour une formation professionnelle. L'Etat attend donc du secteur privé toutes les informations et suggestions ainsi qu'un

concours financier. De son côté il doit actualiser des textes y relatifs.

SECURITE SOCIALE

Le Décret-Loi du 22 Août 1974 oblige tout employeur d'affilier ses travailleurs et de verser régulièrement leurs cotisations à la Caisse Sociale.

Hélas certaines entreprises ne remplissent pas ce devoir. On peut les classer en quatre catégories :

1° Des entreprises ne sont pas immatriculées à la Caisse Sociale malgré leur légalisation. D'autres, immatriculées, cessent leurs activités mais omettent de le signaler à la Caisse Sociale. Une visite de contrôle en mars 1982 a ainsi révélé que sur 390 entreprises visitées, 120 avaient fermé leurs portes. Alors que chaque employeur est tenu de déclarer l'ouverture, la modification ou la fermeture de son entreprise.

2° Des entreprises immatriculées s'abstiennent d'affilier leurs travailleurs à la Caisse Sociale.

3° Des entreprises versent les cotisations de leurs travailleurs mais ne transmettent pas les relevés des cotisations comme l'exige la Caisse Sociale. Ceci ne permet pas évidemment à cette dernière de rassembler les données de base nécessaires à la détermination et au calcul des prestations.

4° Des entreprises ne versent pas les cotisations ou le font avec beaucoup de retard, alors que leurs travailleurs sont affiliés et que les relevés sont transmis à la Caisse Sociale.

SECURITE ET SALUBRITE SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Des conflits naissent parfois entre employeurs et employés suite à la non application par les premiers des directives en matière de sécurité et de salubrité dans les usines et sur les chantiers. Souvent les travailleurs ne dénoncent pas ces pratiques parce

qu'ils ignorent leurs droits, par crainte de l'employeur ou par une sorte de fatalisme.

Cette situation doit changer parce qu'elle menace la paix sociale. En attendant la création du Syndicat des Travailleurs, l'Association des Entreprises du Rwanda devrait informer tous les membres (patrons et employés) et leur faire comprendre le bien fondé du respect de la législation du travail.

SALAIRES

L'Arrêté Ministériel du 3 Mai 1976, modifié par l'Arrêté Ministériel du 21 Octobre 1980, détermine les catégories professionnelles et les salaires minima, les indemnités d'ancienneté. Malgré la conjoncture, l'Etat protège le pouvoir d'achat et s'emploie à réduire progressivement les écarts flagrants entre le sommet et la base de la pyramide sociale. Mais ici comme ailleurs on constate des irrégularités surtout dans les entreprises situées en dehors de Kigali.

TRANSPORTS ET LOGEMENTS

Le Gouvernement demande aux employeurs de rapprocher le lieu de résidence du lieu de travail. Le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle a promis (en juin 1983) de faciliter les démarches pour l'obtention des parcelles cadastrées aux employeurs désireux de construire des logements pour leur personnel. Aucune demande n'a été enregistrée à ce jour.

Les entreprises privées devraient également épauler l'Etat par l'organisation d'un programme de transport en commun de leurs employés indépendamment de leurs catégories socio-professionnelles. Beaucoup ne le font pas. Pourtant ces initiatives (logement et transport) favoriseraient un meilleur rendement.

LICENCIEMENTS

Interprétant abusivement la réglementation du Code du Travail, certains employeurs procèdent à des renvois, même massifs qu'ils échelonnent pour les camoufler. Ils prétendent des conflits les opposant à leurs employés alors que ces conflits ont pour origine le non respect par les patrons de la législation du travail.

Dans l'avenir le Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle multipliera les inspections même dans les préfectures. Il espère ainsi concilier les intérêts des employeurs et employés et décourager tout acte d'intimidation de la part des premiers.

QUELQUES PRECISIONS

Dans son intervention, le Directeur de l'Emploi a insisté sur l'application des articles 149, 166 et 167 de la Loi du 28 février 1967 relative à la Législation du Travail et sur l'Arrêté Présidentiel n° 111/09 du 17 avril 1978.

Conformément à l'article 3 du Code du Travail, chaque employeur doit faire une déclaration trimestrielle (30 septembre ; 30 Décembre ; 30 Mars ; 30 Juin) et annuelle. Celle-ci porte notamment sur la liste nominative du personnel, le recrutement au cours des douze derniers mois, les besoins immédiats du recrutement, la qualification du personnel pour lequel les entreprises rencontrent habituellement des difficultés (de recrutement).

Ce bilan facilite la tâche du Ministère de la Fonction Publique pour mieux orienter les demandeurs d'emplois en quête de travail et les employeurs en quête de travailleurs.

De nouvelles dispositions ont été prises. Désormais "tout demandeur d'emploi doit se faire inscrire auprès du bureau de main d'œuvre de sa résidence ha-

bituelle. L'agent chargé de l'enregistrement lui établit une fiche d'inscription et lui délivre une carte de demandeur d'emploi. L'intéressé pourra la présenter valablement dans d'autres bureaux de main d'œuvre".

DISCUSSIONS - SUGGESTIONS - PROMESSES

Formation Professionnelle

Des orateurs se plaignent des :

- ▼ Discriminations par les pouvoirs publics vis-à-vis du secteur privé quant aux bourses de stage de courte ou de longue durée.
- ▼ Problèmes de devises quant aux transferts de devises autorisés par la B.N.R. pour étudiants en stage à l'étranger.
- ▼ Retards dans la délivrance des passeports.
- ▼ Lenteurs du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle quant à la procédure d'embauche.
- ▼ Désorganisations des secteurs privés quant à l'état reprend subitement les cadres qu'il avait mis à leur disposition.

Il est suggéré :

- la mise sur pied d'un jury pour délivrer un certificat d'aptitude professionnelle pour des candidats formés sur le tas.
- L'ouverture des écoles professionnelles en fonction des besoins urgents du pays.
- La formation professionnelle des chauffeurs.
- L'intégration des agents des sociétés privées dans des stages organisés par le Gouvernement.
- L'embauche d'abord puis l'information au Ministère concerné.
- Des cours théoriques pour des travailleurs qui se forment sur le tas.

Dans sa réponse, le Ministre reconnaît la nécessité d'une législation adaptée aux problèmes de l'heure. Il annonce la création prochaine d'une Ecole Nationale des Chauffeurs alors que le Projet d'un Centre de Formation Hôtelière suit son cours. Les difficultés énumérées sont imputées aux moyens limités du Gouvernement mais aussi à la faible collaboration du secteur privé.

En attendant, des solutions intermédiaires doivent être trouvées pour résoudre l'épineux problème de la formation professionnelle. Mais la proposition d'embaucher d'abord et de le déclarer ensuite est inadmissible. Et le Ministre de dénoncer quelques employeurs étrangers qui trouvent des prétextes pour licencier les nationaux devant prendre la relève des expatriés.

Embauche

Certains travailleurs (domestiques, gardiens) doivent être choisis par l'employeur. Pour des travaux urgents (travail occasionnel, chantiers, agriculture) l'entreprise ne peut guère attendre la décision et les candidatures envoyées par le Ministre. Il est donc nécessaire de déterminer la catégorie de personnes devant suivre la procédure normale d'embauche. L'équilibre n'est pas toujours possible.

Le Ministre admet que l'équilibre ne doit pas s'appliquer jusque dans les petites fonctions comme les domestiques et les veilleurs. Réfutant l'insinuation que le Ministre impose parfois des candidats, il affirme que la proposition d'un seul candidat à un poste signifie que c'est le seul remplissant toutes les conditions. De toute façon l'entreprise peut le refuser.

En cas des travaux urgents, l'employeur peut mener des contacts directs avec le Ministre qui fera preuve de compréhension. Pour ce qui est des cadres, l'Etat se réserve une priorité dans le choix en fonction des besoins du pays.

Sécurité Sociale

Des nombreuses questions posées à ce sujet, on peut citer celles relatives à l'assurance des travailleurs saisonniers ou occasionnels ; celles demandant la séparation des assurances pour risques professionnels et la pension ; celles relatives aux indemnités des célibataires. On se demande en plus à quand l'assurance-chômage.

Le Ministre réaffirme que tout travailleur doit être couvert par la Caisse Sociale et qu'il n'est pas préférable de séparer les indemnités pour les risques professionnels et la pension. Car si quelqu'un ne remplit pas toutes les conditions pour jouir de la pension, il peut au moins avoir droit à une allocation unique.

La nouvelle législation reconnaît aux célibataires et à ceux dont il est prouvé qu'ils étaient à leur charge les indemnités de la Sécurité Sociale. L'Etat pensera sûrement à l'assurance-chômage. Mais dans l'immédiat, il devrait s'occuper d'abord de l'assurance et de la caisse maladie. Il est d'ailleurs difficile de définir le chômage au Rwanda, dit le Ministre, quand des gens manquent de travail alors que le travail manque aussi parfois de travailleurs.

J. NTAMAHUNGIRO

Dans mon discours-programme du 8 janvier 1979, j'ai rappelé que nos administrations souffraient d'une insuffisance de rendement, à cause notamment d'un laisser-aller, doublé d'une indiscipline notoire qui caractérisent certains de nos responsables à quelques échelons. J'ai demandé alors que la lutte engagée contre l'immobilisme administratif soit poursuivie en stimulant les bons éléments, en redressant avec justice et à temps les erreurs constatées et en écartant les incorrigibles.

Président HABYARIMANA
Discours-programme du 8/1/84

Courrier des lecteurs

Quand les tambours appelaient à la guerre — Immortelle — vous avez dit : « Démocratie »

Le Père Maurice BELLON, de la Société des Pères Blancs, est un averti octogénaire. L'Eglise du Ruwanda lui doit la fondation de la paroisse de Kaduha, dans le Bunyambili, en 1933.

Le fondateur n'a pas oublié un épisode singulier, lié à une campagne médicale dans cette région qui suscita une double intervention armée : celle du pouvoir colonial et celle de la Cour de Nyanza. Ce fut la dernière fois, paraît-il, qu'on frappa les tambours qui appelaient à la guerre.

Cette anecdote se situe bien dans la texture de ce numéro : on ne peut imposer sans dégâts à une population non-consentante un traitement médical, même s'il est très approprié.

N.D.L.R.

Le haut du pays de Kaduha était demeuré fermé. Situé sur la chaîne de partage des eaux Congo-Nil, vivant de rudes montagnards, groupements de familles polygames. Ces seigneurs de la forêt vivaient de petits pois, de patates et surtout de viande de chasse. Mêlés à leurs habitations frustes, quelques huttes de pygmées.

L'administration belge représentée par le Chef de province et ses sous-chefs du clan "Batsobe" occupe cette région forestière sans l'avoir pénétrée. Prélever l'impôt de capitation est une tâche dangereuse. Confinés dans leur forêt, plusieurs montagnards n'ont jamais rencontré de blancs. C'est un peuple rude et de robuste santé.

Après quelques années de visites, une nouvelle mission, succursale de Kaduha, s'est établie dans le froid

et la brume, à Mushubi.

Vers 1936, un accord fut passé entre une mission médicale italienne et l'administration coloniale en vue d'éliminer le pian. Il était alors généralisé au Rwanda. C'est un parasite qui le provoquait en attaquant les chairs en profondeur. Une fois détecté, le pian se guérissait par le moyen d'injections. On organisa une vaste campagne dans le but de contrôler individuellement toute la population. L'équipe médicale volante était composée de quelques médecins, secondés par des assistants médicaux. Elle s'installait dans un complexe de hangars champêtres et préparait des isolements de détection. Le tout était mis sur pied par l'administrateur de territoire et par les chefs coutumiers de l'endroit.

L'équipe médicale arrive au Bunyambili à Kaduha. Nous logeons à la mission un jeune médecin bruxellois, Julien Steyaert et sa femme. Aucun problème à Kaduha. Tout se passe bien.

Mais il faut bientôt déplacer le camp et faire des installations dans la partie montagnaise de Bunyambili. Arrive alors une délégation armée de lances qui nous prévient : "Ne venez pas chez nous. Nous n'avons pas besoin de vos médecins. Chez nous personne n'est malade du pian".

Les notables de la région avaient flairé un subterfuge et soupçonnaient que sous des prétextes médicaux, l'administration voulait faire un recensement de la population en vue de percevoir l'impôt de capitation. Pascal, l'un de nos nouveaux baptisés, ne se laisse pas impressionner et encourage le couple belge à entreprendre avec lui la marche vers le haut pays.

Après leur départ, un peu plus tard, je reçois un billet écrit par Mme Steyaert, réclamant d'urgence notre visite. Tout ne se passait pas normalement. Après cinq heures de grimpe, j'arrive au camp médical. Quelques pailloles couvertes d'herbes. Pendant que je célèbre la

messe, Mme Steyaer trépigne. A la fin, elle me dit :
"père, ils sont là !"

Tout à l'entour du camp, trois bandes, comme des colonnes de fourmis, montent à l'assaut de la colline. Les voici surexcités. Je les fais asseoir et je suis alors perdu dans une forêt de lances et d'arcs. Comment leur faire comprendre le bien fondé des injections préventives contre le pian ? Devant eux je m'y soumetts et présente mon bras nu. C'est alors un tollé et je suis submergé. Je prie alors ces hommes de présenter leurs griefs à l'administration de Nyanza et je me propose d'être leur introducteur auprès de "Bwana-Kweli" (l'administrateur territorial Leenaerts). Mais je ne peux les retenir. Déjà le camp, devenu désert, est envahi, pillé et saccagé. On fait la chasse aux tutsi et au personnel. Certains sont blessés.

Nous restons trois: Julien, sa femme et moi. Nous abandonnons nos mules et nous fuyons vers Kaduha. A Kaduha, tout est calme. J'y trouve un message de Pascal qui vient de partir à notre insu pour Kigali chercher du renfort. De fait, un peu plus tard, un peloton de militaires cyclistes arrivent dans la région. Déjà les mitrailleuses sont braquées. Le résident Sandraert est bref : "Nous allons *mâten l'insurrection*". Mais que peuvent des fusils et des mitrailleuses dans l'enchevêtrement des arbres et des taillis ? Derrière chaque arbre, une flèche peut atteindre un soldat.

Arrive alors une autre bande bruyante, scandée par le tambour de guerre. C'est le Mwami en personne entouré de guerriers avec arcs et boucliers. On a entendu le tambour de rappel et, tout à la joie, on va au pillage. Quelle aubaine, tous ces produits de la forêt !

Dans le haut pays, c'est l'occupation militaire : le camp est devenu prison pour les meneurs. Quelques jours plus tard, les prisonniers sont amenés à Nyanza pour être jugés. Je les accompagne en tant qu'avocat. Leur excuse c'est la solitude, l'ignorance et leur éloignement de toute autorité administrative ou coutumière. Tout rentre dans le calme après cette expédition

punitive qui dura bien trois semaines. Ce fut la dernière fois que rentit au Rwanda le tambour appelant aux armes.

M. BELLOY

IMMORTELLE

La main dure de ma force adoucie
Ne pourra frapper le malheur de l'usine
La colère humaine sanglote un torrent de roc
Qui donnera vie à la fleur de la vallée

Mais le mugissement de la Saison
Fait trembler la montagne
Déjà les cassures du message
Se montrent à la vue des berges
Le coeur du berger dit non
A la menace des jours

Appelle-moi le potier du village
Pour réparer mon cadeau d'argile
Trésor africain destiné à nos villes

Les voilà perchées sur nos terres
Comme sur un chemin d'exil
Le visage paré de fatigue
De la soif et de la faim

L'arc-en-ciel a perdu
De ses contours les plus belles
L'on tira pas ce soir contempler l'horizon
A l'heure où le soleil devient doux
Le bruit des roues a remplacé
L'ingénue berceuse du coq
Sur ses bras la jeunesse porte
Les bracetlets trompeurs de l'Europe

Mais voilà les habits naturels du rêve
Plus brillante revient l'étoile des âges
Les choeurs chantent déjà le refrain
Du chant immaculé de la Terre
Et le poète fait appel à la Nature immortelle
Pour retrouver le visage humain des hommes.

ALOYS GAPIRA
ET INCELLES

Vous avez dit : D E M O C R A T I E !

Il y a la "DEMOCRATIE-PARLOTE",
très agitée.

Il y a la "DEMOCRATIE-PETAUDIÈRE",
fille bâtarde de la première. On note,
on renote ..., finalement on laisse
courir ... et pourrir.

Il y a la "DEMOCRATIE-DIRIGÉE",
par les hommes qui manipulent les
assemblées pour faire prendre les dé-
cisions ... décidées d'avance.

Il y a la "DEMOCRATIE-MUSCLEE",
celle des camps de concentration, des
postes de police et des prisons.

Mais qui se battra pour la "DEMOC-
RATIE-RESPONSABLE" ?

celle qui exige et conditionne la li-
berté ; celle qui accepte ses propres
sanctions, au lieu d'individualiser
les profits et de socialiser les per-
tes .

A quand la "DEMOCRATIE FRATERNELLE" ?

(extrait du journal DIMANCHE
Bruxelles)

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion.
Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels,
politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.

Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes
traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE — B.P. 572 KIGALI Téléphone 4178

Abonnements: Rwanda: Un an: 800 fr. rwandais / Etudiant 600 fr.

Abonnement de soutien: 1000 fr. rwandais

Banque Commerciale du Rwanda n° 3778/92 Kigali
ou par mandat-poste Dialogue B.P. 572 Kigali
ou par un Economat Général.

On peut aussi souscrire un abonnement chez le Père Louis PIEN
à Gemeca (Procure de Kigali).

Burundi: Un an: 1000 fr. bu.

Dominicains — B.P. 2960 Bujumbura

Etranger: Un an: 1000 fr. belges, 50 Fr. suisses ou 2500 Fr. rwandais
CCP 000-0031366-35 Abbé J. Massion, Bruxelles.
CCP 17-2941, Revue Dialogue Rwanda R. Aebischer, Fribourg /
Suisse

En vente: à la Librairie Caritas, à Kigali
: à la Librairie Universitaire, Butare } 150 Frw. le numéro.

Adresser la correspondance:

Rédaction et Abonnements « Dialogue » B.P. 572 Kigali